

Connect and Create for Change



IT LINK

Rapport Financier
Annuel 2021

TABLE DES MATIERES

1	ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	4
2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	5
3	COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2021	9
3.1	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	9
3.2	COMPTE DE RESULTAT	10
3.3	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	10
3.4	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	11
3.5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	12
3.6	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	13
3.6.1	NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	13
3.6.2	NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	14
3.6.3	NOTE 3 COMPLEMENTES D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	24
3.6.4	PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	34
3.6.5	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	35
3.6.6	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	36
4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	37
5	COMPTES SOCIAUX IT LINK SA AU 31 DECEMBRE 2021	41
5.1	BILAN	41
5.2	COMPTE DE RESULTAT	42
5.3	ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	43
5.3.1	NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	43
5.3.2	NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	44
5.3.3	NOTE 3 COMPLEMENTES D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	47
6	RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	55
6.1	PREMIERE PARTIE : ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE LA MARCHÉ DES AFFAIRES	56
6.1.1	PRESENTATION DU GROUPE	56
6.1.2	PRESENTATION DE L'ACTIVITE	58
6.1.3	PERSPECTIVES	62
6.1.4	GESTION DES RISQUES	64
6.1.5	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE	68
6.1.6	CAPITAL SOCIAL	72
6.1.7	ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	73
6.2	DEUXIEME PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	74
6.2.1	MODALITES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	74
6.2.2	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	75
6.2.3	LISTE DES MANDATS OU FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX	78
6.2.4	POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	79
6.2.5	MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE « COMPLY OR EXPLAIN »	83
6.2.6	DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE	84
6.2.7	LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE	85
6.2.8	MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE	85

7	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 2021	86
7.1	NOTE METHODOLOGIQUE	86
7.2	EVENEMENTS MARQUANTS POST EXERCICE 2021	87
7.3	NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIETAL	88
7.4	INFORMATIONS SOCIALES	89
7.4.1	EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE	89
7.4.2	RECRUTEMENT	92
7.4.3	EGALITE DE TRAITEMENT ET EGALITE FEMMES-HOMMES	93
7.4.4	INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	94
7.4.5	ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	94
7.4.6	SANTE ET SECURITE DES COLLABORATEURS	94
7.4.7	RELATIONS SOCIALES ET ACCORDS COLLECTIFS	95
7.4.8	LA FORMATION	95
7.5	L'ENVIRONNEMENT	96
7.5.1	MAITRISE DE L'ENERGIE	97
7.5.2	MATERIEL INFORMATIQUE	98

1 Attestation du rapport financier annuel

Le Kremlin-Bicêtre, le 30 avril 2022

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Éric Guillard

Directeur Général IT Link SA

2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

BCRH & Associés

35-37, rue de Rome

75008 PARIS

SARL au capital de 1 300 000 €

RCS Paris B 490 092 574

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

IT LINK

Société anonyme

67 avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société IT LINK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

BCRH & Associés

Deloitte & Associés

Paul GAUTEUR

Didier OBRECHT

3 Comptes consolidés IT Link au 31 décembre 2021

3.1 Etat de la situation financière consolidée

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Goodwill	3.6.3.1	1 202	1 202
Immobilisations incorporelles	3.6.3.2	38	22
Immobilisations corporelles	3.6.3.3	2 620	2 986
Droit d'utilisation des actifs loués	3.6.3.4	3 212	3 527
Autres actifs financiers	3.6.3.5	281	313
Actifs d'impôts différés	3.6.3.17	542	440
Actifs non-courants		7 895	8 490
Clients et autres débiteurs	3.6.3.6	24 302	23 420
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6.3.7	11 528	11 560
Actifs courants		35 829	34 980
TOTAL ACTIF		43 724	43 470

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Capital		882	882
Prime d'émission		1 480	1 480
Réserves consolidés		14 542	13 025
Résultat de la période		2 986	1 836
Actions propres		-196	-363
Capitaux propres - Part du Groupe		19 695	16 860
Intérêts minoritaires			11
Capitaux propres	3.5	19 695	16 871
Provisions à long terme	3.6.3.10	25	19
Passifs financiers	3.6.3.8	1 171	1 427
Dettes locatives	3.6.3.4	2 549	2 886
Passifs non courants		3 745	4 332
Provisions	3.6.3.10	540	426
Dettes Factor			2 680
Fournisseurs et autres créditeurs	3.6.3.11	18 895	12 345
Autres passifs financiers	3.6.3.8	231	6 223
Dettes locatives	3.6.3.4	618	593
Passifs courants		20 284	22 267
TOTAL PASSIF		43 724	43 470

3.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Ventes de prestations de services	3.6.3.12	58 748	49 109
Autres produits des activités ordinaires	3.6.3.13	1 008	763
Produits des activités ordinaires		59 756	49 872
Charges de personnel	3.6.3.14	(41 691)	(35 060)
Charges externes		(10 528)	(9 271)
Impôts et taxes		(1 060)	(923)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 519)	(1 132)
Autres produits/autres charges	3.6.3.15	(7)	(115)
Charges d'exploitation		(54 804)	(46 501)
Résultat d'exploitation courant		4 952	3 371
Autres produits et charges non courants	3.6.3.15	(116)	(222)
Résultat d'exploitation		4 836	3 149
Produits financiers		24	69
Charges financières		(198)	(207)
Résultat financier	3.6.3.16	(175)	(138)
Résultat avant impôt		4 661	3 011
Charge d'impôt sur le résultat	3.6.3.17	(1 675)	(1 173)
Résultat net consolidé		2 986	1 838
dont:			
Résultat net part du Groupe		2 986	1 836
Résultat net part attribuable aux intérêts minoritaires			2
Résultat par action	en €	1,76	1,12
Résultat dilué par action	en €	1,73	1,06

- Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du groupe divisé par le nombre d'actions. Le résultat dilué par action correspond au résultat net part de groupe, divisé par le nombre d'actions émises sans tenir compte de l'auto-détention et augmenté du nombre d'actions gratuites attribuées au 31 décembre 2021.

3.3 Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 986	1 838
Ecart actuariels sur régimes de retraite nets d'impôts	32	-12
Résultat global total de l'exercice	3 018	1 826

3.4 Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	2021	2020
Résultat net des sociétés consolidés	2 986	1 838
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie:		
- Amortissements et provisions	1 369	714
- Variation des impôts différés	(83)	434
- Plus ou moins values de cession	(49)	(86)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 223	2 900
Variation du BFR lié à l'activité	2 988	424
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 211	3 324
Augmentation des investissements et prêts	(138)	(79)
Acquisitions d'immobilisations	(308)	(397)
Cessions ou remboursement d'actifs	258	17
Incidence des variations de périmètre	(36)	(73)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(225)	(532)
Dividendes versés et non versés aux minoritaires	(328)	
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	(6 011)	5 090
Remboursements dettes locatives	(861)	(643)
Autres variations (actions propres)	168	(38)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(7 033)	4 409
Incidence de la variation des taux de change	13	(7)
Variation de trésorerie	(33)	7 194
Trésorerie d'ouverture	11 560	4 366
Trésorerie de clôture	11 528	11 560

(1) Les montants figurant dans le tableau des flux de trésorerie sont détaillés dans la note 3. s) des annexes.

3.5 Variation des Capitaux Propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital		Réserves	Capitaux		Intérêts	Total
	social	Primes	consolidées	Résultat	Propre - Part du Groupe	minoritaires	
Au 1er janvier 2020	882	1 480	10 084	2 570	15 016	29	15 045
Affectation du Résultat consolidé			2 570	(2 570)			
Résultat consolidé				1 836	1 836	2	1 838
Variation des titres d'autocontrôle			41		41		41
Variation écart de conversion			20		20		20
Distribution de dividendes							
Autres mouvements (Paie ments fondés sur des actions)			(53)		(53)	(20)	(73)
Au 31 décembre 2020	882	1 480	12 662	1 836	16 860	11	16 871
Affectation du Résultat consolidé			1 836	(1 836)			
Résultat consolidé				2 986	2 986		2 986
Variation des OCI					32		32
Variation des titres d'autocontrôle			168		168		168
Variation écart de conversion			7		7		7
Distribution de dividendes			(333)		(333)		(333)
Opérations sur le capital			(25)		(25)	(11)	(36)
Au 31 décembre 2021	882	1 480	14 315	2 986	19 695	()	19 695

3.6 Annexes aux comptes consolidés

3.6.1 Note 1 Description des faits marquants

3.6.1.1 Faits majeurs de l'exercice

- **Impact de la crise sanitaire Covid19**

Le Groupe IT Link a confirmé sa résilience face à l'impact de la crise du Covid19. Après un recul limité de l'activité à -5,5% sur l'exercice 2020, IT Link retrouve un niveau de croissance organique à deux chiffres conforme à la tendance initiée en 2019, tout en préservant sa rentabilité.

Sur le plan de la trésorerie, le Groupe avait bénéficié au 31 décembre 2020 de Prêts Garantis par l'Etat pour un montant de 6 M€. Au cours du premier semestre 2021, le Groupe a procédé au remboursement d'un montant de 5,7 millions d'euros. Le solde restant soit 0,3 millions d'euros, a été réglé début juillet 2021.

- **Création de la société Accélérateur d'Innovation Maroc**

Dans le cadre du plan stratégique Connex'25 et conformément à l'ambition d'accompagner ses clients dans leurs projets internationaux, le Groupe a créé au 1er janvier 2021 une filiale au Maroc qui compte 14 collaborateurs productifs au 31 Décembre 2021.

- **L'effectif du Groupe dépasse les 700 collaborateurs**

Au 31 décembre 2021, l'effectif du Groupe est de 704 collaborateurs, soit 56 collaborateurs de plus en un an.

- **Déboucllement du premier Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (AGA) lancé en 2018**

Au 21 août 2021, le Groupe IT Link a procédé au déboucllement du premier Plan d'AGA initié en 2018 sur la base de la liste des personnes éligibles toujours présentes dans l'effectif au 21 août 2021. L'attribution définitive des actions réservées au titre du plan 2018 concerne 126 collaborateurs. 63 175 actions réservées ont ainsi été attribuées à un cours de 27€ constaté le 20 août 2021 après clôture des marchés.

- **Distribution de Dividende 2020**

Le 9 juillet 2021, IT Link SA a procédé au paiement d'un dividende de 0,20€ par action éligible au 30 juin (date de l'Assemblée Générale), soit un montant de 330 k€.

- **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

Courant Décembre 2021, le groupe a pris la décision d'octroyer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant de 176K€ qui a finalement été versée en mars 2022.

- **Renouvellement Great Place To Work**

Après une année 2020 particulière, le Groupe IT Link et ses Linkers sortent pas à pas de cette crise plus forts et plus unis. C'est avec une grande fierté que le Groupe annonce le renouvellement de sa certification Great Place to Work® en France, ainsi que la première certification de ses 2 filiales internationales : IT Link Canada et IT Link Benelux.

Au sein de ses différents bureaux à travers le monde, IT Link célèbre les talents, les compétences et les parcours uniques de chacun de ses collaborateurs. Cette certification est une nouvelle étape dans la démarche d'employeur engagé et responsable du Groupe !

3.6.1.2 Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

- Signature d'un nouveau bail immobilier

Courant Avril 2022, un nouveau bail à usage des locaux d'une superficie d'environ 825 m² a été signé pour l'agence de Cesson. Ce bail a une durée de 9 ans. A ce stade, la valorisation du droit d'utilisation et de la dette correspondante sont toujours en cours d'analyse.

- Palmarès Best Workplaces 2022

Le Groupe IT Link intègre pour la première fois le palmarès Best Workplaces® France dans la catégorie 250 à 1000 collaborateurs. Ce label récompense les entreprises ayant obtenu les meilleurs résultats dans le processus de certification en 2021. Cette distinction constitue le plus haut niveau de reconnaissance de la qualité de vie au travail d'une entreprise.

- Guerre Russie-Ukraine

Le conseil d'administration ne s'attend pas à ce que la guerre Russie-Ukraine ait un impact direct sur les activités du Groupe.

3.6.2 Note 2 Règles et méthodes comptables

3.6.2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe IT Link sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date.

Les nouvelles normes et amendements de normes existantes adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 sont les suivants :

- amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « réforme IBOR ». Le Groupe ne disposant plus d'instruments utilisant ces types de taux, il n'a pas identifié d'impact de cet amendement ;
- amendement à IFRS 16 « Allégements de loyers liés à la Covid-19 » relatif à l'option permettant de traiter un allégement de loyer obtenu en raison de la Covid-19 comme si ce n'était pas une modification de contrat et à reconnaître l'impact immédiatement dans le résultat de la période. Le Groupe n'a pas identifié de situation qui pourrait donner lieu à l'application de cet amendement.

Par ailleurs l'IFRS Interpretations Committee a publié au cours de l'exercice 2021 les principales décisions définitives suivantes applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 :

- comptabilisation des coûts de configuration et customisation liés à la mise en place d'un logiciel en SaaS dans le cadre de l'application d'IAS 38 « Immobilisation incorporelles ». Elle n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe ;
- allocation du coût des services rendus aux périodes de service dans le cadre de plan d'indemnités de départ en retraite et de l'application d'IAS 19 « Avantages du personnel ». Cette décision a un impact non significatif sur la valorisation et la comptabilisation des engagements de retraite des sociétés du Groupe ;

- comptabilisation par le preneur de la TVA non récupérable payée sur les loyers dans le cadre de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location ». Cette décision n'a aucun impact sur les états financiers, le Groupe prenant en compte depuis la première application de la norme les conclusions de cette décision

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme ou interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2021.

3.6.2.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

3.6.2.3 Impacts des risques environnementaux pour l'établissement des comptes consolidés

Le Groupe IT Link juge, qu'à ce stade, les changements climatiques n'engendrent pas d'effets dans ses états financiers, notamment eu égard à la nature de ses activités. Par ailleurs, sa transition vers l'objectif de « Zéro émission nette » en 2028 n'emporte pas de conséquences sur ses comptes en 2021.

3.6.2.4 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année.

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les transactions internes sont éliminées en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

3.6.2.5 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe est amené à procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la direction du groupe portent notamment sur l'évaluation du chiffre d'affaires au forfait, des goodwill, la provision pour engagements de retraite et les impôts différés.

3.6.2.6 Conversion en devises

Aucun compte significatif n'est exprimé en devises. Aucune transaction significative n'est réalisée en devises.

3.6.2.7 Présentation des états financiers

La norme IAS 1 implique la ventilation entre la partie courante et la partie non courante de certains postes du bilan.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

3.6.2.8 Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie correspond donc à la somme des « équivalents de trésorerie et trésorerie » diminuée des découverts bancaires.

3.6.2.9 Traitement des impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation de l'impôt exigible ainsi que des impôts différés, aussi bien actifs que passifs. Lorsqu'une entreprise a un historique de pertes fiscales, l'entreprise ne comptabilise un impôt différé actif que dans la mesure où l'entreprise a des différences temporelles imposables suffisantes ou s'il y a d'autres éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

3.6.2.10 Information sectorielle

La quasi-intégralité du chiffre d'affaires du groupe est constituée par la vente de prestations de services dans le domaine de la Recherche et du Développement en France. Les équipes commerciales ne proposent que cette ligne de services et ce, dans les 2 zones géographiques couvertes par le groupe : la France et l'international qui comprend le Benelux, le Canada et le Maroc.

Par ailleurs les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté en France et à l'étranger répondent à la définition d'un seul et unique secteur, compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

En conséquence, le groupe n'a qu'un secteur d'activité.

3.6.2.11 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être amorties sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise. En conséquence, la base amortissable d'une immobilisation doit être réduite de sa valeur de revente à l'issue de sa durée d'utilisation prévue.

A priori, ce principe ne devrait pas affecter les comptes du groupe dans la mesure où les immobilisations sont acquises pour être utilisées jusqu'à la fin de leur vie et qu'en fin de vie, leur valeur est nulle. Dans ce cas, la base amortissable est égale à la valeur brute de l'immobilisation.

3.6.2.11.1 Immobilisations corporelles

- **Principe de comptabilisation**

Les principes de la norme IAS 16 imposent la décomposition des immobilisations corporelles par composants si la durée de vie de ces composants diffère de la durée de vie retenue pour l'immobilisation. Le groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles significatives sur laquelle ce principe peut s'appliquer.

- **Principe d'évaluation**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les frais d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

- **Dépenses ultérieures à la première inscription**

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

- **Amortissements**

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

- Matériel informatique : 4 ans
- Aménagements et mobilier : 8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

3.6.2.11.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

- **Éléments incorporels acquis**

Les actifs incorporels acquis par le groupe IT Link sont également comptabilisés au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

- **Frais de recherche et développement**

Le groupe IT Link a engagé des dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, lui permettant de renforcer son positionnement et son expertise technique. Celles-ci sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- Intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe ;
- Coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

- **Amortissements**

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

3.6.2.12 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue pour ce test est de réunir les immobilisations en unités génératrice de trésorerie (UGT) et sur lesquelles les goodwill sont ensuite affectés. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, indépendamment d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée à partir des projections des flux futurs de trésorerie actualisés. Les hypothèses retenues en termes de chiffre d'affaires, de rentabilité sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles.

Pour le Groupe, l'UGT correspond généralement à l'entité juridique. Les ensembles homogènes ainsi formés à l'intérieur du Groupe sont :

- IT Link France SAS
- NRX SAS

3.6.2.13 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de Droits d'utilisation des biens pris en location et au passif de Dettes sur biens pris en location.

La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les Dettes sur biens pris en location sont distinguées en parts non courante et courante. Les Droits d'utilisation des biens pris en location sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations. La Charge nette d'intérêts des dettes de location est incluse dans le poste de charges financiers.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5.000 € sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan.

3.6.2.14 Actifs financiers

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette du Groupe sont considérés comme « basiques » au sens de la norme. Ils sont mesurés au coût amorti car gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels.

Les autres instruments de dette sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les cash-flows contractuels à échéance. Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (voir note 3.6.2.21).

3.6.2.15 Participations dans des sociétés non consolidées

Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

3.6.2.16 Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités non poursuivies

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession.

3.6.2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

3.6.2.18 Titres d'autocontrôle

Les actions IT Link détenues par la Société sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés.

En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2021 le groupe détient 38.321 titres d'autocontrôle (2,21% du capital), évalués à 196 K€ et déduit des capitaux propres.

3.6.2.19 Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés (notamment les actions gratuites) sont évaluées à la date d'octroi. Des nouvelles actions émises sont octroyées au dénouement des plans ou prélevées sur des actions d'autocontrôle qualifiées en couverture de plans futurs.

- **Actions gratuites**

Lors de la mise en place de plans d'actions gratuites, le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en tenant compte :

- du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan d'attribution ;
- du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires.

La charge est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

3.6.2.20 Engagement de retraite et avantages du personnel

La norme IAS 19 exige de provisionner l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi.

- **Retraites**

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

- **Indemnités de Fin de Carrière (IFC)**

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan. Ils sont évalués à chaque clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

A leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et du salaire de l'employé au moment de son départ. Ces indemnités sont définies par la convention collective Syntec.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas financées par des actifs de régime. L'engagement est provisionné dans sa totalité.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2021 à 540 K€.

- **Autres avantages du personnel**

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

IT Link n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

3.6.2.21 Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ne sont sorties de l'actif du groupe que lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Tant que leur cession n'est pas effective, les cessions de créances sont comptabilisées comme des emprunts garantis au passif du bilan.

Le Groupe a conclu un contrat de cession de créances commerciales auprès d'une société d'affacturage. Ce programme est conclu sans limitation de durée, sur le périmètre français du Groupe. Les créances sont cédées avec recours ne permettant pas de décomptabiliser ces créances, les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire.

Les opérations d'affacturage, pour lesquelles IT Link garde le risque de non-paiement (hors cas de défaillance) sont comptabilisées comme des emprunts garantis (libellé « dette Factor ») et les créances clients ne sortent pas du bilan :

- Les créances clients et les autres créances sont regroupées sur une même ligne au bilan ;
- La partie des créances financées est retraitée et incorporée aux créances clients avec en contrepartie un compte d'emprunt (libellé « dette Factor »).

Fonds de garantie :

L'objet du compte de garantie est de garantir au Factor l'exercice de ses recours contractuels (règlements directs, litiges, remises différées). Le fonds de garantie est fixé à 6,00% de l'encours T.T.C des créances transférées, avec un seuil minimum de 360.000 Euro.

3.6.2.22 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services, vente de biens et de licences réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

- Prestations de services

Le Groupe réalise la majorité de ses prestations en régie (~90% du chiffre d'affaires). Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés. Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

- Prestations au forfait

Dans le cadre des contrats au forfait (~8% du chiffre d'affaires) le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus et selon la méthode d'avancement des coûts car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services ou prestations.

- Revente de licences

La revente des licences et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, bien que minoritaire pour le Groupe (~1% du chiffre d'affaires), nécessite une analyse de la nature des relations avec les clients pour déterminer si la société agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent.

Plus spécifiquement dans le cadre de ses activités de revente :

- de licences perpétuelles d'éditeurs tiers, représentant une obligation de performance distincte, le Groupe a considéré qu'il n'obtenait pas le contrôle de la licence dès lors que celle-ci est transférée directement par l'éditeur au client. Le Groupe agit alors en tant qu'agent et reconnaît uniquement la marge sur la vente en chiffre d'affaires.
- d'accès à des plateformes logicielles en mode « Cloud ou SaaS » dont le Groupe assure, l'intégration, la formation et le support fonctionnel de premier niveau (hotline, assistance technique...) sur la durée du contrat, le Groupe considère agir en tant que principal sur la part des obligations de performance qui lui incombent.

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents biens et/ou services. Lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément dans l'absolu et dans le cadre des contrats considérés.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles soit sur la base de son prix de vente individuel, soit sur la base du coût de revient majoré.

3.6.2.23 Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels de par leur fréquence et leurs montants au regard des activités du Groupe.

3.6.2.24 Subventions d'exploitation

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues, en actifs d'impôts non-courants ou autres créances selon leur échéance. Il s'agit principalement des crédits d'impôt recherche.

3.6.3 Note 3 Compléments d'informations relatifs aux états financiers

3.6.3.1 Goodwill

Les Goodwill correspondent à la différence entre la juste valeur d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

- Détail des Goodwill

(en milliers d'euros)

Sociétés concernées	Date d'acquisition	2021	2020
IT Link France	1997	786	786
NRX	2014	416	416
Total		1 202	1 202

Conformément à la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprise », les goodwill ne sont pas amortis. Conformément aux dispositions d'IAS 36, les goodwill sont testés une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Des tests complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des filiales du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital estimé à 9%. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des filiales.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Enfin, des tests supplémentaires de sensibilité aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, taux de marge opérationnelle ou taux de croissance des revenus) ont aussi été réalisés sur chacune des unités génératrices de trésorerie ;

Ainsi, le Groupe a fait des tests avec les hypothèses suivantes :

- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'Ebit ;
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation ;
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'inflation.

Ces tests additionnels n'induiraient aucune dépréciation

3.6.3.2 Immobilisations incorporelles

- Variation de la valeur brute

(en milliers d'euros)	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Valeur brute au 1er janvier 2020		171	171
Acquisitions et développements internes		7	7
Cessions et mises au rebut		(65)	(65)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2020		113	113
Acquisitions et développements internes		23	23
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2021		136	136

- Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2020		150	150
Amortissements de l'exercice		6	6
Cessions et mises au rebut		(65)	(65)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020		91	91
Amortissements de l'exercice		8	8
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2021		99	99

3.6.3.3 Immobilisations corporelles

- Variation de la valeur brute

(en milliers d'euros)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2020	1 920	2 204	4 124
Acquisitions		390	390
Cessions et mises au rebut		(234)	(234)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2020	1 920	2 360	4 280
Acquisitions	11	272	283
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2021	1 932	2 632	4 563

- Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2020	124	960	1 084
Amortissements de l'exercice	26	407	433
Cessions et mises au rebut		(223)	(223)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020	150	1 144	1 294
Amortissements de l'exercice	25	647	672
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements		(23)	(23)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2021	175	1 768	1 944

3.6.3.4 Contrat de locations

L'évolution des droits d'utilisation sur la période s'analyse comme suit à l'actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats immobiliers	Autres	Total
Au 31 décembre 2020	3 527		3 527
Nouveaux contrats - Remboursement/cession	475		475
Autres mouvements	(191)		(191)
Amortissements et provisions à la clôture	(599)		(599)
Au 31 décembre 2021	3 211		3 211

Les obligations locatives s'élèvent au passif à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats immobiliers	Autres	Total
Au 31 décembre 2020	3 479		3 479
Nouveaux contrats - Remboursement/cession	(312)		(312)
Variation de changes			
Au 31 décembre 2021	3 167		3 167

3.6.3.5 Actifs financiers

- Variation

(en milliers d'euros)	Participation	Prêts et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2020	2	232	234
Acquisitions		104	104
Cessions	()	(25)	(25)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2020	1	312	313
Acquisitions	1	159	160
Cessions		(193)	(193)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2021	3	278	280
Provision pour dépréciation	néant	néant	néant

La ligne de participation correspond aux titres permettant d'ouvrir un compte à la BICS/ Banque Populaire.

3.6.3.6 Créances clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs font apparaître un solde net de 24.302 K€. Il s'agit notamment, des créances clients, des créances affacturées, des créances sur l'Etat ainsi que des charges constatées d'avance.

- Echancier au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Solde		> 60 jours		
	comptable	non échues	< 60 jours	< 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	12 277	11 002	1 060	152	45
Créances cédées	6 747	4 704	1 713	86	
Organismes sociaux et fiscaux	2 796		852		2 083
Charges constatées d'avance	2 012	2 012			
Débiteurs divers	641	641			
Total	24 472	18 359	3 625	238	2 127
Provisions dépréciation clients	(171)			(126)	(45)
Total clients et autres débiteurs	24 302	18 359	3 625	112	2 082

3.6.3.7 Trésorerie et équivalent de trésorerie

- Actifs au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	44		44
Disponibilités	11 516		11 516
Total Trésorerie	11 560		11 560

- Actifs au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	2 055		2 055
Disponibilités	9 472		9 472
Total Trésorerie	11 528		11 528

Les équivalents de trésorerie se composent majoritairement d'une ligne de compte à terme auprès de la Société Générale pour 2M€.

3.6.3.8 Dettes Financières**- Ventilation au 31 décembre 2020**

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	7 627	6 223	904	500
Dépôts et cautionnements reçus	23			23
Total dettes financières	7 650	6 223	904	523

- Ventilation au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 379	231	704	444
Dépôts et cautionnements reçus	23		23	
Total dettes financières	1 402	231	727	444

Le Prêt Garanti par l'Etat contracté sur l'exercice 2020 à hauteur de 6 M€ a été intégralement remboursé en juillet 2021.

Les bâtiments de l'agence de Rennes à Cesson-Sévigné ont été financés par trois prêts auprès de la Banque Populaire pour un total de 1.010 k€. Le solde de ces prêts est de 806 K€ au 31 décembre 2021.

Les agencements et équipements du nouveau siège social au Kremlin-Bicêtre ont été financés par deux prêts, l'un de 607 K€ auprès de la Société Générale et l'autre de 480 K€ auprès de HSBC. Le solde de ces prêts est de 566 K€ au 31 décembre 2021.

3.6.3.9 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	2021	2020
Total engagements donnés	Neant	Neant
Facilités de caisses BICS	250	250
Découverts autorisés HSBC	150	150
Découverts autorisés SG	850	850
Total engagements reçus	1 250	1 250

3.6.3.10 Etat des provisions

- Provisions non courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Autres	Total
Au 1er janvier 2020	399	6	405
Dotations	4		4
Reprises de provisions utilisées	(390)		(390)
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2020	13	6	19
Dotations	6		6
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2021	19	6	25

- Provisions courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Indemnités retraites	Autres	Total
Au 1er janvier 2020	423	3	426
Dotations			
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2020	423	3	426
Dotations	117		117
Reprises de provisions utilisées		(3)	(3)
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2021	540		540

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrières s'élèvent au 31 décembre 2021 à 540 k€.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,98 % en 2021.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

3.6.3.11 Echéance des dettes non financières**- Ventilation dettes fournisseurs et autres créiteurs**

(en milliers d'euros)	2021	2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 428	892
Factures non parvenues	849	1 046
Dettes au personnel	2 549	2 098
Organismes sociaux	2 972	1 090
Avoirs à établir		113
Etat-Autres impôts (TVA, ect...)	5 493	3 922
Autres dettes	19	98
Produits constatés d'avance	3 585	3 086
Fournisseurs et autres créiteurs	18 895	12 345

Toutes les dettes ci-dessus sont à échéance de moins d'un an.

3.6.3.12 Analyse du Chiffre d'Affaires**- Répartition du chiffre d'affaires par nature**

(en milliers d'euros)	2021	2020
Ventes de solutions	5 838	4 724
Prestations de services	52 910	44 385
Total chiffre d'affaires	58 748	49 109

- Répartition de la contribution au chiffre d'affaires par pays

(en milliers d'euros)	2021	2020
France	54 183	46 015
Belgique	3 091	2 006
Canada	1 474	1 088
Total chiffre d'affaires	58 748	49 109

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

3.6.3.13 Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Au titre de l'année 2021, les crédits d'impôt s'élèvent à 788 k€ (principalement crédit impôt recherche).

Les autres produits s'élèvent concernent principalement des loyers pour 220k€ (baux en sous-location) et des régularisations de paiements (avoirs, remboursement de taxes ou de frais...).

3.6.3.14 Charges de Personnel

(en milliers d'euros)	2021	2020
Salaires et traitements	29 382	25 209
Charges sociales	12 309	9 851
Total charge de personnel	41 691	35 060
Effectif moyen	683	657
Cadre	573	524
Agents de maîtrise	110	133

- Répartition des effectifs moyens par société

	2021	2020
IT Link France SAS	625	614
IT Link SA		2
IT Link Benelux	25	17
NRX	6	8
Accélérateur d'innovation Inc.	16	16
Accélérateur d'innovation Maroc	11	
IT Link Germany		
Total	683	657

En date du 31 décembre 2021, le groupe compte 704 collaborateurs (648 collaborateurs au 31 décembre 2020).

3.6.3.15 Autres produits et autres charges

- Autres produits et autres charges courants

(en milliers d'euros)	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations				2
Dotations, Reprises sur provisions			129	12
Autres	37	30		
Total	37	30	129	14

- Autres produits et autres charges non courants

(en milliers d'euros)	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de transformation/sur capital	256			
Frais de déménagement siège social				
Redressements sociaux et fiscaux			30	
Dotations, Reprises sur provisions		25		360
Autres		115	552	
Total	256	140	582	360

Les autres produits et charges non courants sont principalement constitués des coûts de transformation et des coûts non récurrents liés aux opérations de restructuration du Groupe (changement de siège social et de gouvernance) ou aux redressements sociaux et fiscaux. Ils ont pour vocation d'asseoir et accélérer le développement rentable et pérenne du Groupe lors de ces prochaines années.

3.6.3.16 Résultat Financier

(en milliers d'euros)	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation				
Dotations, Reprises sur provisions				
Intérêts et charges assimilées	133		135	
Autres	65	24	72	69
Total	198	24	207	69

3.6.3.17 Impôts sur le résultat

Les entités françaises du groupe sont intégrées fiscalement. La société IT Link SA est la tête du groupe d'intégration fiscale constituée des sociétés IT Link, IT Link France et NRX.

- Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2021	2020
Impôts courants	(1 336)	(153)
Impôts différés	83	(433)
Total	(1 253)	(586)
Taux d'impôt effectif	29,6%	24,2%
CVAE	(422)	(587)
Total charge d'impôt	(1 675)	(1 173)

- Ventilation de l'actif d'impôt différé

(en milliers d'euros)	2021	2020
Pertes reportables	58	133
Différences temporaires	484	307
Impôts différés actifs	542	440

- Analyse de la différence entre le taux normal d'imposition en France (26,5%) et le taux calculé par rapport au résultat des sociétés intégrées.

(en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 986	1 838
Charge d'impôts	1 675	1 173
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et dépréciation des goodwill	4 661	3 011
Taux théorique d'imposition	26,5%	28,0%
Charge d'impôt théorique	(1 235)	(843)
Différences permanentes	(59)	97
Impact de la CVAE	(310)	(425)
Effet de changement de taux		22
Impact des déficits	(50)	
Autres	(21)	(24)
Charge d'impôt société Groupe	(1 675)	(1 173)

3.6.3.18 Information relative aux parties Liées

- Rémunérations et avantages consentis par le groupe aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations et avantages suivants :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Rémunération fixe	212	210
Eléments variables	122	47
Avantages en nature	9	8
Jetons de présence	2	3
Total	345	268

La part variable dépend de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de la société ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base des décisions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence à hauteur de 16 800 €. IT LINK n'a pas d'engagement de retraite supplémentaire pour ses dirigeants, mais uniquement des engagements d'indemnités de départ en retraite.

3.6.3.19 Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

Les montants de trésorerie suivants sont inscrits au bilan :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 528	11 560
Découverts bancaires		
Trésorerie de clôture	11 528	11 560

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire.

Voici le détail des variations de passifs issus des activités de financement (IAS 7)

(en milliers d'euros)	2020	Augmentation	Remboursement	Autres	2021
Emprunts bancaires	7 607		(5 968)	(236)	1 403
Financement de créances	2 680			(2 925)	(245)
Découverts bancaires					
Autres passifs financiers	43		(43)		
Total dettes financières	10 330		(6 011)	(3 161)	1 158

Variation du BFR par postes d'actif et de passif :

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variation Brute	Variation en trésorerie
Créance Factor	245		245	(245)
Clients et autres débiteurs	24 057	23 420	637	(637)
Total actif circulant	24 057	23 420	882	(882)
Dettes Factor		2 680	(2 680)	(2 680)
Fournisseurs et autres créditeurs	18 895	12 345	6 550	6 550
Total passif circulant	18 895	15 025	3 870	3 870
Variation du BFR	(5 162)	(8 395)	2 988	2 988

3.6.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement, par le groupe.

Le périmètre de consolidation et les pourcentages de contrôle n'ont pas évolué depuis la dernière clôture.

Nom	Siège	Registre du commerce	Secteur d'activité	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2021	Méthode de consolidation au 31/12/2021
IT LINK SA	Kremlin-Bicêtre France	RCS 412 460 354	Holding	Société consolidante	Société consolidante	
IT LINK FRANCE (S.A.S)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 338 339 435	Etudes, conseils	99,91	100,00	Intégration globale
IT LINK BENELUX (SPRL)	Bruxelles Belgique	Entreprise n° 0525 739 802	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
NRX (S.A.S)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 452 414 501	Conseil systèmes, logiciels	100,00	100,00	Intégration globale
IT Link Germany	Stuttgart Allemagne	HRB 757333	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
Accélérateur Innovation Inc.	Montréal Québec Canada	Entreprise n° 1171692214	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
Accélérateur Innovation Maroc.	Casablanca Maroc	Registre du commerce n°482239	Etudes, conseils	N/A	100,00	Intégration globale

3.6.5 Composition du capital social

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €. La répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Dirigeants et fondateurs	512 079	29%
Public	1 185 600	68%
Actions auto détenues	38 321	2%
Total	1 736 000	100%

- Plan d'actions gratuites

En 2021, le plan d'actions gratuites 2018 est arrivé à échéance (cf. paragraphe 1.2 ci-avant) ne reste que deux plans d'actions gratuites de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Date d'attribution	20 septembre 2019	29 septembre 2020	TOTAL
Nombres d'actions initialement attribuées		7 415	19 326	26 741
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)		12,80	12,75	
Date d'acquisition		20 août 2022	20 août 2023	
Durée de vie (année)		3	3	
Charge enregistrée sur l'exercice		46	78	123

Le plan d'action gratuites du Groupe IT Link répond aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec IT Link ou tout autre société du Groupe ;
- l'attribution des actions gratuites est aussi subordonnée à l'atteinte de critères financiers de performance basés sur les indicateurs suivants :
 - chiffre d'affaires du Groupe,
 - et résultat opérationnel du Groupe
- Le nombre d'actions acquises par chaque bénéficiaire sera en proportion du niveau d'atteinte de ces critères.
- la période d'acquisition des actions est de trois années ;
- la période de conservation est de trois mois ;
- le plan d'actions de performance donne droit à la livraison d'actions IT Link.

3.6.6 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	DELOITTE & ASSOCIES				BCRH				Xavier TOUITOU			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Commissariat aux comptes	80	85	84%	75%	15	NA	16%	NA	NA	28	NA	25%
Missions accessoires												
Total audit	80	85	84%	75%	15	NA	16%	NA	NA	28	NA	25%
Juridique, fiscal, social												
Technologies de l'information												
Audit interne												
Autres												
Total autres												
TOTAL	80	85	84%	75%	15	NA	16%	NA	NA	28	NA	25%

4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

BCRH & Associés

35-37, rue de Rome

75008 PARIS

SARL au capital de 1 300 000 €

RCS Paris B 490 092 574

Société de commissariat aux comptes inscrite à la

Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la

Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

IT LINK

Société anonyme

67 avenue de Fontainebleau

94270 le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société IT LINK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Évaluation des titres de participation

Les titres figurant à l'actif du bilan sont évalués selon les modalités présentées dans la note 5.3.2.3. de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des modalités retenues par la société pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation, avons vérifié sa correcte application et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations fournies en annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

BCRH & Associés

Deloitte & Associés

Paul GAUTEUR

Didier OBRECHT

5 Comptes sociaux IT Link SA au 31 décembre 2021

5.1 Bilan

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Immobilisations incorporelles	5.3.3.1.	2	1
Immobilisations corporelles	5.3.3.2.	8	10
Immobilisations financières	5.3.3.3.	3 630	3 334
Actif immobilisé		3 640	3 345
Clients et comptes rattachés	5.3.3.4.	215	408
Autres créances	5.3.3.4.	3 915	6 325
Disponibilités	5.3.3.6.	1 257	424
Actif circulant		5 387	7 157
Comptes de régularisation		5	217
TOTAL ACTIF		9 033	10 719

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Capital social		882	882
Prime d'émission		1 481	1 481
Réserve légale		88	88
Report à nouveau		3 190	2 967
Résultat de l'exercice		(87)	551
Capitaux propres	5.3.3.7.	5 554	5 969
Provisions pour Risques et Charges	5.3.3.10.		16
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	5.3.3.8.	23	23
Emprunts et dettes financières	5.3.3.8.	3 240	3 941
Fournisseurs et comptes rattachés	5.3.3.11.	165	623
Dettes fiscales et sociales	5.3.3.11.	51	147
Autres dettes			
Dettes		3 479	4 734
Comptes de régularisation			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		9 033	10 719

5.2 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2021	2020
Chiffre d'Affaires	5.3.3.13.	306	1 289
Reprises et transferts de charges	5.3.3.14.	17	
Autres produits			
Produits d'exploitation		323	1 289
Achats et autres services externes		(476)	(1 137)
Charges de personnel	5.3.3.15.	(17)	(488)
Impôts et taxes		(21)	(109)
Dotations aux amortissements et provisions		(2)	(14)
Autres charges		(20)	(22)
Charges d'exploitation		(535)	(1 770)
Résultat d'exploitation		(213)	(481)
Produits financiers		559	484
Charges financières		(393)	(3)
Résultat financier	5.3.3.16.	166	481
Produits exceptionnels		58	360
Charges exceptionnelles		(257)	(395)
Résultat exceptionnel	5.3.3.17.	(199)	(35)
Impôt sur les bénéfices	5.3.3.18.	158	586
Participation des salariés			
Résultat net		(87)	551

5.3 Annexes aux comptes annuels

5.3.1 Note 1 Description des faits marquants

5.3.1.1 Faits majeurs de l'exercice

- **Déboucement du premier Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (AGA) lancé en 2018**

Au 21 août 2021, le Groupe IT Link a procédé au déboucement du premier Plan d'AGA initié en 2018 sur la base de la liste des personnes éligibles toujours présentes dans l'effectif au 21 août 2021. L'attribution définitive des actions réservées au titre du plan 2018 concerne 126 collaborateurs. 63 175 actions réservées ont ainsi été attribuées à un cours de 27€ constaté le 20 août 2021 après clôture des marchés.

- **Création de la société Accélérateur d'Innovation Maroc**

Dans le cadre du plan stratégique Connex't'25 et conformément à l'ambition d'accompagner ses clients dans leurs projets internationaux, le Groupe a créé au 1er janvier 2021 une filiale au Maroc qui compte 14 collaborateurs productifs au 31 Décembre 2021.

- **Transfert du Bail à usage des locaux au 01 Janvier 2021**

Le contrat a été cédé à IT LINK France SAS qui devient titulaire principal du contrat à compter du 1er janvier.

- **Transfert des salariés vers ITL France SAS**

A compter du 01 Janvier 2021, les deux derniers salariés de la Holding IT LINK SA ont été transférés au sein d'IT LINK France SAS ainsi que les engagements liés.

- **Opérations en Capital chez les filiales**

➤ **Augmentation de capital IT LINK Benelux**

Afin de reconstituer les fonds propres de la filiale en Belgique, IT LINK SA et IT LINK France SAS ont procédé conjointement à un apport en capital de 140.400 €, enregistré le 12 mai 2021 correspondant pour chacune à un apport de :

- 138.996 € pour IT LINK SA
- 1.404 € pour IT LINK France SAS

➤ **Augmentation de capital IT LINK Germany**

Afin de reconstituer les fonds propres devenus négatifs de la filiale allemande, la société IT LINK SA a procédé à un apport en capital complémentaire pour 350.000 € en date du 31 mars 2021.

➤ **Abandon de créance converti en Capital Accélérateur d'innovation Inc. (Canada)**

Afin de renforcer les fonds propres de la filiale et de purger le compte courant (avances consentis lors de la création de l'entité par la maison mère), IT LINK SA a procédé à un abandon de créance au mois de mai 2021 dû à hauteur de 325.500€, converti en capital pour le même montant

5.3.1.2 Activité au cours de l'exercice

IT Link assure une activité de holding animatrice pour l'ensemble des filiales du groupe. A ce titre elle réalise la gestion du portefeuille de participations, la conduite de la politique stratégique et le contrôle des filiales, ainsi que la fourniture de services administratifs.

En 2021, IT Link a réalisé pour 306K€ de chiffre d'affaires relatif à cette activité.

Les coûts liés à la gestion de la cotation du groupe restent à la charge de la holding.

5.3.1.3 Evénements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

Néant.

5.3.2 Note 2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément au Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et aux principes généralement admis.

Ces annexes font partie intégrante des comptes annuels clos au 31 Décembre 2020, faisant ressortir un total bilan de 9.033 k€ et une perte de 87 k€.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales de présentation et d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.3.2.1 Immobilisations Incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des intérêts d'emprunt).

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

5.3.2.2 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilisation estimée. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Agencements, aménagements divers : 8 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 8 à 10 ans

5.3.2.3 Immobilisations Financières

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre 2021, IT Link détient les titres mentionnés dans cette annexe.

Les autres immobilisations financières figurent également au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

Pour les sociétés acquises, le prix d'acquisition des titres est en fonction de la valeur des parts de marché et/ou des technologies achetées, appréciées en fonction des chiffres d'affaires et des cash-flows prévisionnels. La valeur actuelle est examinée en fonction de l'évolution de ces paramètres depuis l'acquisition ainsi que de la situation nette.

Pour les sociétés créées, la valeur des titres est fonction de la prise de participation dans le capital. La valeur actuelle de ces sociétés est fonction de la situation nette, et si besoin est, déprécié à hauteur de celle-ci si elle est négative.

5.3.2.4 Evaluation des créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, en fonction du risque encouru.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les soldes de ces transactions sont convertis au cours des devises au 31.12.2021 et les écarts de conversion nécessaires sont constatés. Les pertes éventuelles résultant de la conversion des soldes au cours du 31.12.2021 sont portées au compte de résultat via une provision pour risque de change.

5.3.2.5 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus au cours de l'exercice rendent probables. Leur réalisation, leur échéance et leur montant sont incertains mais néanmoins estimables.

5.3.2.6 Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- Prestations réalisées dans le cadre des contrats de prestations de services signés avec les filiales.
- Refacturations de frais engagés pour le compte des filiales.

5.3.2.7 Impôt sur les sociétés

IT LINK SA (société intégrante) et certaines de ses filiales se sont placées sous le régime de l'intégration fiscale. Chacune des sociétés calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si la société était indépendante d'un point de vue fiscal. L'impôt exigible éventuellement comptabilisé correspond à l'impôt que la société aurait dû payer si elle avait été imposée séparément.

L'économie d'impôt résultant de l'application du régime de fiscalité de groupe, égale à la différence entre la somme des impôts payés par les sociétés intégrées à la société intégrante et l'impôt calculé sur le résultat d'ensemble et qui sera effectivement versé au Trésor Public par la société intégrante sera définitivement acquis à la société intégrante

5.3.2.8 Rémunérations allouées aux dirigeants et jetons de présence

Aucune somme n'a été allouée à la rémunération des dirigeants au cours de l'année 2021, les dirigeants étant rémunérés sur la filiale opérationnelle IT Link France SA.

Les jetons de présence alloués aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 15.000 €.

5.3.2.9 Composition du capital social :

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €.

La répartition du capital est la suivante au 31/12/2021 :

Actionnaires	2021		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dirigeants- actionnaires	512 079	29,5%	32,3%
<i>Famille Robert Zribi</i>	249 028	14,3%	19,5%
<i>Michel ZRIBI</i>	126 627	7,3%	5,9%
<i>Claude ZRIBI</i>	96 345	5,5%	4,5%
<i>Eric Guillard</i>	17 118	1,0%	0,4%
<i>Nicolas Roux</i>	22 961	1,3%	2,1%
Auto détention	38 321	2,2%	
Public	1 185 600	68,3%	67,7%
Total	1 736 000	100,0%	100,0%

5.3.3 Note 3 Compléments d'informations relatifs aux états financiers

5.3.3.1 Immobilisations incorporelles

- Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de publicité	Licences, logiciels et autres droits	Total
Valeur brute au 1er janvier 2020	2	2	4
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2020	2	2	4
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2021	2	2	4

- Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de publicité	Licences, logiciels et autres droits	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2020	2		2
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020	2		2
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2021	2		2

5.3.3.2 Immobilisations corporelles

- Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2020		15	15
Acquisitions			
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2020		15	15
Acquisitions et développements internes			
Cessions et mises au rebut			
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2021		15	15

- Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2020		4	4
Amortissements de l'exercice			
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020		4	4
Amortissements de l'exercice		2	2
Cessions et mises au rebut			
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2021		6	6

5.3.3.3 Immobilisations financières

- Variation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation	Dépôts et cautionnements	Prêts et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2020	2 661	162	534	3 357
Acquisitions	73	2	39	114
Cessions et mises au rebut			(112)	(112)
Autres mouvements				
Valeur brute au 31 décembre 2020	2 734	164	461	3 359
Acquisitions et développements internes	930		9	939
Cessions et mises au rebut			(85)	(85)
Autres mouvements		(164)		(164)
Valeur brute au 31 décembre 2021	3 664		385	4 049
Provision pour dépréciation	(418)		néant	(418)

- Détail des participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	% de capital détenu	Capitaux propres avant affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Valeur brutes des titres	Dépréciation des titres
ITLINK France SAS	100%	15 042	2 953	1 624	
IT LINK Benelux Sprl	99%	329	39	157	
NRX SAS	100%	436	78	1 097	
Accélérateur d'Innovation Inv Canad	100%	261	253	332	
ITLINK Germany Gmbh	100%	52	(10)	445	(418)
Accélérateur d'Innovation Maroc	100%	130	122	10	
Autres	n.s				

5.3.3.4 Echéance des créances

- Echéancier au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	> 1 an
Autres immobilisations financières	383		383
Dépôt de garantie			
Total actif immobilisé	383		383
Clients et comptes rattachés	215	215	
Organismes sociaux et fiscaux	2 231	2 231	
Groupe et associés	1 679		1 679
Débiteurs divers			
Total actif circulant	4 125	2 446	1 679
Comptes de régularisation	5	5	
Total général	4 513	2 451	2 062
Provision pour dépréciation			

5.3.3.5 Situation Fiscale Différée

- Impôt payé d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Participation des salariés		
Contribution Sociale de Solidarité		
Autres		4
Total Base		4
Taux d'impôt	26,5%	28%
Allègement de la dette future d'impôt		1
Déficit reportable	14 112	13 967
Moins-values à long terme		

- Impôt non comptabilisé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Charges à répartir		
Provisions réglementées		
Autres		
Total Base		
Taux d'impôt	26,5%	28%
Accroissement de la dette future d'impôt		

5.3.3.6 Trésorerie

- Actifs au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actions destinées à la distribution aux salariés	4		4
Disponibilités	420		420
Total Trésorerie	423		423

- Actifs au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Actions destinées à la distribution aux salariés			
Disponibilités	1 256		1 256
Total Trésorerie	1 256		1 256

5.3.3.7 Variation des Capitaux Propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Total
Au 1er janvier 2020	882	1 481	88	2 967	5 418
Résultat net de l'exercice				551	551
Diminution du capital					
Distribution de dividendes					
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2020	882	1 481	88	3 518	5 969
Résultat net de l'exercice				(87)	(87)
Diminution du capital					
Distribution de dividendes				(328)	(328)
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2021	882	1 481	88	3 103	5 554

Le capital social est composé de 1.736.000 actions, entièrement libérées.

5.3.3.8 Dettes Financières

- Ventilation au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits				
Dépôts et cautionnements reçus	23			23
Autres dettes financières	3 880	3 880		
Total dettes financières	3 903	3 880		23

- Ventilation au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits				
Dépôts et cautionnements reçus	23			23
Autres dettes financières	3 239	3 239		
Total dettes financières	3 262	3 239		23

5.3.3.9 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	2021	2020
Total engagements donnés	NEANT	NEANT
Facilité de caisses BICS	50	50
Découvert autorisé SG	50	50
Total engagements reçus	100	100

5.3.3.10 Etat des provisions

(en milliers d'euros)	Litiges	Indemnités de départ en retraite	Autres	Total
Au 1er janvier 2020	375			375
Dotations	1			1
Reprises de provisions utilisées	(360)			(360)
Reprises de provisions sans objets				
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2020	16			16
Dotations				
Reprises de provisions utilisées	(16)			(16)
Reprises de provisions sans objets				
Autres mouvements				
Au 31 décembre 2021				

5.3.3.11 Echéance des dettes non financières

- Ventilation au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	623	623		
Dettes fiscales et sociales	147	147		
Autres dettes				
Total dettes	770	770		
Produits constatés d'avance				
Total général	770	770		

- Ventilation au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	165	165		
Dettes fiscales et sociales	51	51		
Total dettes	216	216		

5.3.3.12 Charges à Payer et Produits à Recevoir

- Ventilation au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Charges	Produits
Factures non parvenues/non établies	87	
Avoir à émettre/à recevoir		
Provisions sociales	4	
Organismes sociaux à payer/à recevoir	1	
Etat à payer/à recevoir	11	14
Total	103	14

5.3.3.13 Analyse du Chiffre d'Affaires

(en milliers d'euros)	2021	2020
Ventes de marchandises		
Prestations de services	306	1 289
Total chiffre d'affaires	306	1 368

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

5.3.3.14 Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Il n'y a pas eu de subvention ni de transfert de charges sur l'exercice.

5.3.3.15 Charges de Personnel

(en milliers d'euros)	2021	2020
Salaires et traitements	12	355
Charges sociales	5	133
Total charge de personnel	17	488
Effectif moyen	0	2
Cadre	0	2
Agents de maîtrise		

5.3.3.16 Résultat Financier

(en milliers d'euros)	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Intérêts sur emprunts/prêts		2	3	3
Produits de participations		200		400
Dotations, Reprises sur provisions	393	357		
Autres				81
Total	393	559	3	484

5.3.3.17 Résultat Exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021		2020	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations				
Dotations, Reprises sur provisions	257	58	122	360
Autres			273	
Total	257	58	395	360

5.3.3.18 Impôt sur les Bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Impôt exigible	158	586
Total	158	586

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (IT LINK SA, IT LINK France et NRX) comme en l'absence d'intégration fiscale.

La charge est calculée sur leur résultat propre après imputation des déficits antérieurs.

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les sociétés redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits.

Le résultat fiscal d'ensemble du groupe d'intégration fiscale est positif de 3.101K€ pour l'année 2021 (1.484 K€ pour l'année 2020).

6 Rapport de gestion et rapport du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société pour vous rendre compte de l'activité, des résultats et de la gestion de notre Société ainsi que de notre Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Le présent rapport présente une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement. Il vient également préciser les informations liées au fonctionnement des organes d'administration et de direction de la Société, ainsi que les indicateurs sur la responsabilité environnementale et en matière de personnel.

Les rapports des Commissaires aux comptes et du Comité d'audit, le rapport de gestion, les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Éric Guillard

Président du Conseil d'administration

6.1 Première partie : Analyse objective et exhaustive de la marche des affaires

6.1.1 Présentation du Groupe

Le groupe IT Link est une Entreprise de Services Numériques (ESN), accélérateur d'innovation pour de grands acteurs industriels et tertiaires. Spécialiste des systèmes connectés sur toute la chaîne de valeur « du capteur au cloud », IT Link offre une expertise unique dans 8 métiers :

- 1) Embedded : Capteurs, Actionneurs & intelligence Embarquée,
- 2) IOT : « Internet of Things » et Systèmes connectés industriels,
- 3) Safety & Security : Sûreté de fonctionnement et analyse de systèmes critiques,
- 4) Data Intelligence : Big Data scientifique et industrielle,
- 5) SI Business & Web : Systèmes d'information métiers et interface Web,
- 6) Mobile Apps : Applications mobiles connectées,
- 7) System Engineering : conseil et stratégie en ingénierie des systèmes connectés et du digital industriel,
- 8) Change : conduite du changement, co-construction et nouvelles expériences utilisateurs.

IT Link propose à ses clients 5 modes d'intervention :

- 1) Expert sur demande, pour les prestations d'assistance et d'expertise technique au sein des équipes du client,
- 2) Conseil et Direction de projets, pour les prestations d'AMOE, d'AMOA, d'audit....
- 3) Centres de Services, pour les prestations à engagement de productivité (à unités d'œuvre),
- 4) Forfaits « clés en main », pour les projets à engagement de résultats (coûts, qualités, délais),
- 5) Solutions, pour les projets d'intégration de produits (Google, Astao, HeroDot, MindBreeze InSpire).

Le Groupe est composé de 7 entités : la holding, IT LINK SA, et 6 filiales opérationnelles implantées en France (IT Link France; NRX) et à l'étranger (IT Link Benelux ; IT Link Germany ; Accélérateur d'Innovation Inc au Canada et Accélérateur d'Innovation Maroc).

6.1.1.1 Faits marquants de 2021

- **Déblocement du premier Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (AGA) lancé en 2018**

Au 21 août 2021, le Groupe IT Link a procédé au déblocement du premier Plan d'AGA initié en 2018 sur la base de la liste des personnes éligibles toujours présentes dans l'effectif au 21 août 2021. L'attribution définitive des actions réservées au titre du plan 2018 concerne 126 collaborateurs. 63 175 actions réservées ont ainsi été attribuées à un cours de 27€ constaté le 20 août 2021 après clôture des marchés.

- **Création de la société Accélérateur d'Innovation Maroc**

Dans le cadre du plan stratégique Connex't'25 et conformément à l'ambition d'accompagner ses clients dans leurs projets internationaux, le Groupe a créé au 1er janvier 2021 une filiale au Maroc qui compte 14 collaborateurs productifs au 31 Décembre 2021.

- Transfert du Bail à usage des locaux au 01 Janvier 2021

Le loyer au sein de la holding IT LINK SA. Le contrat a été cédé à IT LINK France SAS qui devient titulaire principal du contrat à compter du 1er janvier.

- Transfert des salariés vers ITL France SAS

A compter du 01 Janvier 2021, les deux derniers salariés de la Holding IT LINK SA ont été transférés au sein d'IT LINK France SAS ainsi que les engagements liés.

- Impact de la crise sanitaire Covid19

Le Groupe IT Link a confirmé sa résilience face à l'impact de la crise du Covid19. Après un recul limité de l'activité à -5,5% sur l'exercice 2020, IT Link retrouve un niveau de croissance organique à deux chiffres conforme à la tendance initiée en 2019, tout en préservant sa rentabilité.

Sur le plan de la trésorerie, le Groupe avait bénéficié au 31 décembre 2020 de Prêts Garantis par l'Etat pour un montant de 6 M€. Au cours du premier semestre 2021, le Groupe a procédé au remboursement d'un montant de 5,7 millions d'euros. Le solde restant soit 0,3 millions d'euros, a été réglé début juillet 2021.

- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Courant Décembre 2021, le groupe a pris la décision d'octroyer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant de 176K€ qui a finalement été versée en mars 2022.

- Distribution de Dividende 2020

Le 9 juillet 2021, IT Link SA a procédé au paiement d'un dividende de 0,20€ par action éligible au 30 juin (date de l'Assemblée Générale), soit un montant de 330 k€.

6.1.1.2 Evénements post-clôture

- Label Great Place To Work

Le Groupe IT Link intègre pour la première fois le palmarès Best Workplaces® France dans la catégorie 250 à 1000 collaborateurs. Ce label récompense les entreprises ayant obtenu les meilleurs résultats dans le processus de certification en 2021. Cette distinction constitue le plus haut niveau de reconnaissance de la qualité de vie au travail d'une entreprise.

- Guerre Russie-Ukraine

Le conseil d'administration ne s'attend pas à ce que la guerre Russie-Ukraine ait un impact direct sur les activités du Groupe.

6.1.2 Présentation de l'activité

6.1.2.1 Présentation des sociétés du Groupe

- IT LINK (SA)

IT LINK est la société mère du Groupe. Elle exerce une activité mixte de holding financière et d'animation du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2000. Elle réalise des prestations de support pour les sociétés opérationnelles et gère également la cotation de ses propres titres et la communication financière.

- IT LINK France (SAS)

La filiale change de forme juridique le 30/06/2021. Elle devient désormais une Société par Actions Simplifiées (auparavant elle était une Société Anonyme).

Filiale opérationnelle dans le domaine des prestations de services informatiques (spécialisation en conseil et assistance technique dans les domaines de l'électronique et informatique embarquées), implantée en région parisienne, dans l'Ouest et dans l'Est de la France. Détendue à 100% par IT LINK.

- NRX (S.A.S.U)

Filiale opérationnelle de Services Numériques, capable de proposer le déploiement à grande échelle des technologies et produits Google Enterprise et MindBreeze auprès des acteurs des secteurs industriels et tertiaires en quête de productivité et d'innovation. Détendue à 100% par IT LINK.

- IT LINK BENELUX (S.P.R.L)

Filiale opérationnelle dans le domaine des prestations de services informatiques, créée en avril 2013 et implantée à Bruxelles. Cette société est chargée du développement du Nord de l'Europe. Détendue à 100% par IT LINK.

- ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION INC

Filiale opérationnelle dans les prestations informatiques, créée en mars 2016 et implantée à Montréal (Québec) et chargée du développement Nord-Américain. Détendue à 100% par IT LINK.

- IT LINK GERMANY (GmbH)

Filiale opérationnelle dans le conseil et les technologies digitales, créée en avril 2016 et implantée à Cologne. Chargée du développement en Allemagne, détenue à 100% par IT LINK. Depuis la fin de l'année 2017, l'activité de la filiale allemande est en suspens et n'emploie plus de salarié.

- ACCELERATEUR D'INNOVATION MAROC

Filiale opérationnelle dans le domaine des prestations de services informations, créée le 1^{er} janvier 2021, implantée à Casablanca et comporte 14 salariés productifs. Détendue à 100% par IT LINK.

6.1.2.1.1 Activité des filiales françaises

- IT Link France

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires	54 030	45 567
Résultat d'exploitation	3 966	2 786
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	7,3%	6,1%
Impôts sur les bénéfices	(387)	(252)
Participation	(591)	(349)
Résultat net	2 953	2 114

IT LINK FRANCE a connu durant l'année 2021 une croissance du chiffre d'affaires de 18,6%.

Le résultat d'exploitation s'élève à 3.966 K€ contre 2.786 K€ en 2020.

L'impôt sur les bénéfices, net du crédit d'impôt recherche s'élève à 387 K€ et la participation des salariés s'élève à 591 K€.

Le résultat de l'exercice est positif de 2.953 K€, il était de 2.114 K€ pour l'année 2020.

- NRX

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires	3 286	2 477
Résultat d'exploitation	81	(96)
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	2,5%	-3,9%
Impôts sur les bénéfices	(3)	
Résultat net	79	(72)

Au cours de l'exercice 2021, NRX a connu une hausse de son chiffre d'affaires de 32,7%, qui le porte à 3.286 K€. Le résultat d'exploitation passe de (96) K€ en 2020 à 81 K€ en 2021. Le résultat net en 2021 est un profit de 79 K€ contre une perte de (72) K€ en 2020.

6.1.2.1.2 Activité des filiales étrangères

- IT Link Benelux

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires	3 212	2 017
Résultat d'exploitation	373	79
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	11,6%	3,9%
Impôts sur les bénéfices	(127)	(26)
Résultat net	229	39

Le chiffre d'affaires d'IT LINK BENELUX 2020 était de 2.017 K€, celui de 2021 est de 3.212 K€. Le résultat d'exploitation est de 373 K€ et le résultat net de 229 K€.

- Accélérateur d'innovation Inc. (Canada)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 584	1 088
Résultat d'exploitation	160	78
Résultat net	185	77

Le chiffre d'affaires d'Accélérateur d'innovation en 2021 est de 1.584 K€ comparé à 1.088 K€ en 2020. Le résultat d'exploitation est de 160 K€. La filiale dispose de déficit à hauteur de 495 KCAD (soit 332 K€) et n'est donc pas assujetti à l'impôt sur les sociétés sur l'exercice clos.

Rapport de gestion et rapport du conseil d'administration

Première partie : Analyse objective et exhaustive de la marche des affaires

- IT Link Germany

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires		
Résultat d'exploitation	(10)	(9)
Résultat net	(10)	(9)

Société dont l'activité est en suspens depuis la fin de l'année 2017.

- Accélérateur d'innovation Maroc

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires	435	NA
Résultat d'exploitation	152	NA
Résultat net	121	NA

Société dont l'activité a démarré au 1^{er} janvier 2021.

6.1.2.2 Examen des comptes et résultats

Les comptes sociaux ont été établis suivant les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels, identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Les règles et méthodes comptables retenues pour les comptes consolidés du Groupe sont conformes aux modifications du référentiel IFRS et identiques à celles appliquées pour l'exercice 2020.

6.1.2.2.1 Comptes sociaux IT LINK SA

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires	306	1 289
Résultat d'exploitation	(213)	(481)
Résultat net	(87)	551

En 2021, IT LINK a effectué des prestations de services pour ses filiales pour 306 K€ contre 1.289 K€ en 2020. Baisse significative du chiffre d'affaires du fait principalement du transfert du bail à IT LINK France.

Les coûts liés à la gestion de la cotation du Groupe et à la promotion de l'image du Groupe restent à la charge de la holding.

6.1.2.2.2 Comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, par le Groupe au 31 décembre 2021.

La totalité des entités sont intégrées globalement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires	58 748	49 109
EBIDTA*	6 355	4 281
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	10,8%	8,7%
Résultat d'exploitation courant	4 952	3 371
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	8,4%	6,9%
Résultat d'exploitation	4 836	3 149
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	8,2%	6,4%
Résultat net	2 986	1 838
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	5,1%	3,7%

Au titre de l'exercice 2021, le Groupe IT LINK a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 58.748 K€, en hausse de 19.6% par rapport à l'exercice 2020.

(*) L'EBITDA désigne le résultat avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et dépréciations. Il est ajusté des dotations aux provisions pour risques.

Contribution au chiffre d'affaires par pays :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
France	92,2%	93,7%
Belgique	5,3%	4,1%
Canada	2,5%	2,2%
Total	100%	100%

La croissance à l'international est principalement générée par la Belgique dont les ventes ont progressé sur l'exercice de manière dynamique.

L'EBIDTA s'élève à 6.355 K€ contre 4.281 K€ en 2020. Il représente 10,8% du chiffre d'affaires contre 8,7% en 2020.

Le résultat d'exploitation courant de la période ressort à 4.952 K€, comparé à 3.371 K€ pour l'exercice 2020. La marge progresse à 8,4% du chiffre d'affaires comparé à 6,9 % en 2020. Elle est en ligne avec les objectifs de la société.

Le coût de l'endettement financier reste faible à 0,22% du chiffre d'affaires (contre 0,27% en 2020).

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 1.675 K€ pour 2021, soit un taux égal à 35,9% du résultat avant impôt (vs 38,9% en 2020). Cette charge d'impôt inclut 425 K€ de CVAE.

Le résultat net consolidé du Groupe atteint 2.986 K€ en 2021 (contre 1.836 K€ en 2020) et représente 1,76 € par action contre 1,12€ en 2020.

6.1.2.3 Affectation du résultat opérationnel

Le résultat de la société IT LINK pour l'exercice 2021 faisant apparaître un résultat de -87 K€, nous vous proposons d'affecter celui-ci de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice : -87 K€
- Report à nouveau des exercices précédents : 3.190 K€
- Soit un total de : 3.103 K€

Lequel sera réparti de la façon suivante :

- Dividende 434 K€

(sur la base d'un dividende unitaire de 0,25 euro et d'un nombre d'actions de 1.736.000 actions, incluant les actions auto-détenues au 31 décembre 2021)

- Report à nouveau 2.669 K€

Le compte « Report à nouveau » serait ainsi porté du solde créditeur de 3.103 K€ à un solde créditeur de 2.669 K€.

6.1.2.4 Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles du Groupe s'élèvent à 847 K€.

Il s'agit principalement de la participation, de la provision pour engagements de retraite et la contribution sociale de solidarité.

6.1.3 Perspectives

6.1.3.1 Perspectives de la société IT LINK

La Société poursuivra son activité de holding animatrice et pilotera les projets du Groupe.

6.1.3.2 Perspectives du Groupe

- Continuité du plan Connext'25

Avec le plan Connext'25, le Groupe IT Link réaffirme son ambition de leadership dans le domaine des systèmes connectés en s'appuyant sur un modèle de développement durable et engagé.

Un plan construit d'après une vision claire, positive et responsable

- Le "tout connecté" connaît une croissance fulgurante et modifie radicalement nos modes de consommation, de travail, de déplacement, de divertissement... de vie.
- Les systèmes connectés peuvent apporter des réponses aux grands défis actuels de notre société : changements climatiques, crises sanitaires, sécurité des biens et des personnes, éducation et égalité des chances.
- Grâce au digital, les entreprises renforcent leur agilité et font évoluer leur modèle économique pour atteindre une croissance durable et rentable.

Le précédent plan stratégique, Dimension 2020, a permis au Groupe IT Link de connaître une accélération importante de son activité (17% de croissance du chiffre d'affaires et près de 3 points de résultat d'exploitation supplémentaires sur 3 ans).

Le plan Connext'25 s'inscrit dans la continuité de Dimension 2020 et s'appuie sur 3 ambitions complémentaires.

- Les 3 ambitions du plan Connex't25

Ambition #1

Imaginer et déployer les systèmes connectés de demain et contribuer à répondre aux grands enjeux environnementaux, sociétaux, économiques et technologiques qui s'imposent à nous.

IT Link fait le choix de structurer son offre autour de six enjeux majeurs des années à venir :

- Accélérer la mutation des mobilités
- Rendre le monde plus sûr
- Agir pour la santé grâce au numérique
- Mieux comprendre et protéger notre planète
- Imaginer les industries du futur
- Renforcer la performance et l'efficacité des organisations

Le Groupe IT Link s'appuie sur une stratégie de R&D en lien étroit avec le marché et ses clients, ainsi que sur le développement de nouveaux partenariats stratégiques en France et à l'international (capteurs, solutions SaaS, intégrateurs / distributeurs...).

Ambition #2

Accélérer, pour accompagner plus loin les clients du Groupe et soutenir leurs ambitions dans des projets de plus en plus novateurs et globaux.

Depuis 35 ans, le Groupe IT Link a su prouver son savoir-faire et sa valeur en devenant un partenaire de confiance de ses clients dans la durée.

Dans la continuité des succès du plan Dimension 2020, IT Link compte maintenir sa dynamique de développement, selon trois axes prioritaires :

- Organisation des forces commerciales afin de renforcer les partenariats avec ses clients comptes clés et accélérer ses actions de conquête de nouveaux business
- Structuration des offres de massification (centres de services, pôles d'expertise) afin d'apporter de l'efficacité économique
- Accompagnement de ses clients dans leur développement à l'international au travers notamment de nouvelles géographies

Ambition #3

Grandir avec les collaborateurs et renforcer la position d'employeur responsable et engagé du Groupe IT Link.

Le plan stratégique Dimension 2020 a permis au Groupe IT Link de développer son attractivité et d'augmenter ses effectifs de +25% depuis janvier 2018.

IT Link France a obtenu la certification Great Place To Work pour la première fois en juin 2019. Cette certification a été renouvelée en mai 2021 pour la France, la Belgique et le Canada.

Le plan Connex't25 marque une nouvelle étape dans ce développement, en intégrant des engagements RH et sociétaux forts. La première étape de cette démarche ambitieuse est la mise en place dès le 1er janvier 2021 d'un programme collectif de soutien à deux associations œuvrant pour l'éducation et l'égalité des chances.

D'autre part, IT Link France a renouvelé sa certification EcoVadis Silver le 15 mars 2021 et intègre le cercle des 20% des entreprises les plus performantes en termes d'éthique, de respect de l'environnement, d'engagement social et respect des droits de l'homme, ainsi que d'achats responsables.

- Objectifs et taux d'atteinte à la fin 2021

A l'issue de la première année du plan Connex't'25, l'activité est correctement orientée pour permettre au Groupe d'atteindre ses objectifs intermédiaires 2023 d'un effectif de 800 Linkers productifs, de doublement du chiffre d'affaires à l'international et d'augmentation de +50% des activités solutions par rapport 2020.

L'année 2021 a permis à IT Link de retrouver la dynamique de croissance interrompue par la crise du Covid'19, prouvant la cohérence de son positionnement avec un monde en pleine mutation.

2022 doit constituer une étape structurante pour la suite du plan stratégique Connex't'25. Au-delà de la poursuite des efforts mis en œuvre pour soutenir le développement de l'activité à l'international, cette année a notamment débuté par le renforcement de la structure commerce / recrutement en Île de France, sous la direction de Christophe Delort, membre du Comité de Direction depuis 2018. Cette nouvelle organisation doit permettre au Groupe d'accélérer la conquête de nouveaux clients dans les secteurs porteurs de l'énergie, la santé, la défense et la banque/assurance, tout en renforçant ses activités auprès des comptes stratégiques historiques.

Sur l'année 2022, la Direction vise une croissance du chiffre d'affaires entre 8 et 10%.

6.1.4 Gestion des Risques

6.1.4.1 Facteurs de risques

IT Link procède régulièrement à une revue des facteurs de risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur ses activités ou ses résultats. Cette revue est établie par le Directeur administratif et financier du Groupe avec le Comité d'audit, puis présentée en Conseil d'administration.

- Risques liés aux conditions de marché et dépendance sectorielle

Au même titre que l'ensemble des acteurs des services numériques, le Groupe IT Link est exposé au ralentissement général du rythme de croissance des marchés sur lesquels il est présent (majoritairement français). Par ailleurs, la santé de certains secteurs d'activités a une incidence directe sur la marche des affaires du Groupe très liée aux investissements de R&D (notamment dans l'automobile).

Le Groupe IT Link veille à ne pas devenir dépendant d'un client et/ou secteur spécifique ; l'objectif étant qu'aucun client ne représente plus de 15% du chiffre d'affaires et qu'aucun secteur d'activité ne dépasse 30% de l'exposition sectoriel du Groupe.

Face à la concentration des grands groupes industriels et la rationalisation des politiques d'achats visant à réduire le coût et le nombre de prestataires externes, le Groupe IT Link met en avant son positionnement de spécialiste, sa présence sur des projets stratégiques, ses compétences sectorielles ainsi que sa maîtrise des technologies.

- Risque lié au capital humain

La poursuite du développement du Groupe IT Link dépend majoritairement de sa capacité à recruter du personnel ingénieur et technique qualifié, dont des profils souvent très recherchés par la concurrence d'Entreprises de Services Numérique (ESN) qui peuvent présenter une notoriété plus importante que celle d'IT Link.

Par ailleurs, la réputation et la perception du « bien-être » au travail pourraient réduire la capacité d'IT Link à conserver, attirer et fidéliser des employés à des conditions de marché convenables. Elle pourrait alors, ne plus être en mesure de mettre en œuvre sa stratégie, ce

qui aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

- Risque lié aux personnes clés

Le succès futur d'IT Link dépend étroitement des efforts et de l'expérience de son dirigeant, Monsieur Éric GUILLARD, Président Directeur Général et de l'équipe de direction occupant des postes clés : Monsieur Noël MOISAN, Directeur du Système d'Information, remplacé par Monsieur Nicolas ROUX en mars 2022, auparavant Directeur du Développement de la société NRX, Monsieur Éric BOILEAU, Directeur Technique, Monsieur Thierry LEFEBVRE, Directeur commercial Services France, Monsieur Pierre-Jean LESCOLE, Directeur Général de la société Accélérateur d'Innovation (IT LINK Canada), Monsieur Christophe DELORT, Directeur Régional – Ile de France, Madame Erika DARROZES, Directrice Administrative et Financière, Madame Cécile CHOPINET, Directrice des Ressources Humaines, Monsieur Matthieu GIRARD, Directeur Stratégie, Marketing et Communication mais aussi de son personnel technique et scientifique.

Dans l'objectif de fidéliser ses équipes, le Groupe a mis en place des éléments de rémunération variables et un Plan d'Actions Gratuites (PAGA), avec des critères de performances sur la croissance des résultats du Groupe à atteindre sur trois ans.

- Risque d'engagement de résultat et risques cyber

Le Groupe réalise une part croissante de son chiffre d'affaires à travers la réalisation de projets avec engagement de résultat, sur des domaines parfois sensibles (banque, santé, défense...)

De ce fait, l'exécution des travaux menés par les équipes d'IT Link est sujette aux risques Cyber de piratage ou vol de données (phishing, spyware), d'attaque visant à rendre indisponibles les bases de données (ransomware, malware) ou d'engendrer des défaillances opérationnelles majeures (dénier de service (DoS)).

Afin de couvrir ce type de risque, le Groupe IT Link a initié un programme de renforcement de son système de management de la sécurité de l'information dans le cadre de la certification ISO27001. Par ailleurs, l'ensemble de ses activités sont couvertes par des contrats d'assurance professionnelle incluant les risques cyber.

- Risque lié à la non-continuité d'exploitation du fait de la pandémie Covid 19

Le risque sanitaire apparu avec la pandémie du coronavirus a révélé la nécessité pour le Groupe IT Link d'intégrer au plan de continuité d'activité des mesures adaptées aux nouvelles contraintes liées à cette situation exceptionnelle :

- Renforcement de mesures d'hygiène ;
- Restrictions de circulation ;
- Confinement des populations ;
- Fermetures de sites clients où se déroulent habituellement les prestations de services.

Ainsi afin d'assurer la continuité de l'exploitation tout en assurant la sécurité de ses collaborateurs, le Groupe IT Link permet, pour la majorité d'entre eux, la réalisation des productions en télétravail, ou sur les sites clients où le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale sont garanties.

Par ailleurs, les équipes de direction et les fonctions supports étant rompues au télétravail depuis plusieurs années, ils permettent en toutes circonstances un bon fonctionnement des activités essentielles à la gestion du Groupe.

6.1.4.2 Politique d'assurances

La politique d'assurance du Groupe est associée à une démarche forte de prévention et de protection contre les risques. La totalité des sociétés du Groupe est assurée pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter de manière significative son activité ou ses résultats.

Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- Responsabilité Civile exploitation,
- Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux,
- Responsabilité Risques Cyber,
- Multirisques dommages,
- Assurance-crédit,
- Flotte automobile,
- Protection Sociale.

La Direction Générale assure la négociation annuelle des contrats et le suivi de la politique d'assurances.

Les garanties en Responsabilité Civile sont souscrites pour le compte de l'ensemble des filiales du Groupe.

6.1.4.3 Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif mis en œuvre se base sur le « Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites » publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

6.1.4.3.1 Objectifs en matière de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne vise à répondre aux risques auxquels sont exposées les entités du Groupe, l'objectif étant de fournir une assurance raisonnable quant aux points suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations,
- la bonne application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficace de ses ressources,
- la fiabilité des informations financières.

6.1.4.3.2 Organisation du contrôle interne

- Acteurs du contrôle interne

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par la Direction générale et les responsables de chaque entité opérationnelle.

Compte tenu de la taille du Groupe, le contrôle interne repose en grande partie sur l'implication de la Direction générale et du Directeur administratif et financier Groupe.

- Organisation générale des procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne se caractérise par une forte implication de la Direction générale dans le processus mais aussi par un faible nombre d'acteurs, compte tenu de la taille du Groupe.

Rapport de gestion et rapport du conseil d'administration

Première partie : Analyse objective et exhaustive de la marche des affaires

À ce jour, le système de contrôle interne est principalement basé sur une séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle et d'enregistrement dans la limite de l'effectif du Groupe.

- Références et règles internes

Système de Management de la Qualité :

Le Système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles définies selon des normes génériques (ISO 9001, ISO27001, ...).

La principale filiale opérationnelle du Groupe, IT Link France, est certifiée ISO9001. Une démarche est en cours pour obtenir une certification ISO27001 de son système de management de la sécurité de l'information.

Recrutement :

L'embauche d'un salarié est encadrée par une liste de procédures définies et régulièrement remises à jour par la Direction des Ressources humaines du Groupe (démarches à suivre, contrats types...). Dès son embauche, le salarié est référencé dans les systèmes informatiques du Groupe.

Ventes :

IT Link utilise pour toutes ses filiales le même système d'exploitation (CRM) et un logiciel dédié à la facturation.

Le recouvrement des créances est réalisé à partir du suivi réalisé par la société d'affacturage : identification des retards de paiements, relances, identification et centralisation des litiges, recouvrement...

Des règles internes strictes précisent, selon la nature des projets (principalement régie et forfaits) les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Pour les projets structurés, le Groupe s'est doté de modèles de contrats et de Conditions Générales de Services spécifiques. Avant d'engager le Groupe sur un appel d'offre, les Responsables Commerciaux et Techniques étudient ensemble les risques potentiels du service.

Achats :

Les achats sont centralisés sur un système de validation électronique. Le règlement des factures est organisé par la Comptabilité avec la validation d'une tierce personne indépendante, qui assure une vérification des informations ayant permis de valider les factures.

Contrôle de Gestion :

L'organisation du contrôle de gestion mis en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de faible rentabilité sur les affaires.

Le Groupe dispose d'un contrôle de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges et d'une facturation réactive.

Information comptable et financière :

L'élaboration de l'information comptable et financière d'IT Link est assurée par le Directeur administratif et financier du Groupe, assisté par un cabinet d'expertise comptable pour la consolidation utilisant un logiciel standard.

Communication financière :

La communication des résultats trimestriels du Groupe est placée sous la responsabilité de la Direction Générale.

Rapport de gestion et rapport du conseil d'administration

Première partie : Analyse objective et exhaustive de la marche des affaires

La communication financière et les relations avec l'ensemble de la communauté financière est assurée par le Directeur administratif et financier.

Trésorerie :

La trésorerie centralisée du Groupe gère les liquidités de l'ensemble des filiales françaises. Tous les flux sont sécurisés via les certificats d'accès exigés par les banques enregistrés dans un logiciel applicatif dédié.

Systèmes d'information :

Les principaux logiciels applicatifs du Groupe sont :

- Customer Relationship Management (« CRM »)
- Gestion et suivi des temps des collaborateurs
- Gestion et établissement de la Paie
- Gestion et suivi des frais
- Administration des ventes et facturation
- Comptabilité générale et analytique
- Achats.

- **Conformité aux lois et règlements en vigueur**

L'organisation d'IT Link est fortement centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur. La gestion de ces problématiques est donc entièrement du ressort de la Direction Générale. A cet effet, le département administratif et financier collabore étroitement et coordonne les actions entreprises, éventuellement avec l'aide de conseils externes à la Société.

- **Evolution du contrôle interne**

IT Link se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne. En fonction de l'évolution de sa taille, Le Groupe renforcera pragmatiquement son organisation et ses processus.

6.1.5 Examen de la situation financière

6.1.5.1 Trésorerie

La trésorerie nette du Groupe, en forte progression, atteint plus de 10,1 M€ au 31 décembre 2021, contre 1,2 M€ en 2020 (incluant la dette liée au factor).

La hausse de la trésorerie nette provient principalement des flux générés par l'activité (au-delà de 7 M€) résultant notamment du bon niveau d'EBITDA et de l'amélioration du BFR (Besoin en Fonds de Roulement) par rapport à 2020.

6.1.5.2 Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le groupe auto détient 38 321 titres (2,2 % du capital). Cette évolution résulte des mouvements liés au contrat d'animation de marché et à l'attribution des actions gratuites du premier plan d'AGA.

Le total des titres d'autocontrôle a été évalué à 296 K€, montant déduit des capitaux propres.

6.1.5.3 Délais de paiement

En application des dispositions prévues aux articles L.441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, relatives aux délais de paiement des fournisseurs de la Société, nous vous précisons que le solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2021 s'élève à 165 K€.

Les factures émises par la société IT Link SA concernent exclusivement des sociétés du groupe. Les règlements des dettes et créances inter-compagnies faisant office de variable d'ajustement pour la trésorerie du Groupe cela explique que leur traitement soit plus long.

- Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(en milliers d'euros)

Factures reçues non réglées au 31 décembre 2021

Retard en jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nb de factures concernées				2	2
Montant total HT des factures concernées				1	1
% du montant total des achats de l'exercice	0%	0%	0%	0%	1%

Factures exclues (dettes litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues	
Montant total des factures exclues	

Factures émises non réglées au 31 décembre 2021

Retard en jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nb de factures concernées				1	1
Montant total HT des factures concernées				1	2
% du chiffre d'affaires de l'exercice	0%	0%	0%	1%	0%

Factures exclues (créances litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues	
Montant total des factures exclues	

- Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

(en milliers d'euros)

Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Retard en jours					TOTAL
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus		
Nb de factures concernées	6	-	-	1	7	
Montant total HT des factures concernées	114	-	-	-	114	
% du montant total des achats de l'exercice	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	

Factures exclues (dettes litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues

Montant total des factures exclues

Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Retard en jours					TOTAL
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus		
Nb de factures concernées	1	-	-	-	1	
Montant total HT des factures concernées	1	-	-	-	1	
% du chiffre d'affaires de l'exercice	0,49%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	

Factures exclues (créances litigieuses non comptabilisées)

Nb de factures exclues

Montant total des factures exclues

Rapport de gestion et rapport du conseil d'administration

Première partie : Analyse objective et exhaustive de la marche des affaires

6.1.5.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)

NATURE DES INDICATIONS	2017	2018	2019	2020	2 021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital	882	882	882	882	882
Nombre d'actions ordinaires	1 736 000	1 736 000	1 736 000	1 736 000	1 736 000
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 720	1 120	1 368	1 289	306
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(874)	1 313	1 785	1 151	73
Impôts sur les sociétés	170	268	755	586	158
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(809)	1 192	1 005	551	(87)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,41)	0,91	1,46	1,00	0,13
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(0,47)	0,69	0,58	0,32	(0,05)
Dividende par actions	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	4	4	4	0
Masse salariale de l'exercice	1 099	478	374	488	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	273	198	147	133	0

6.1.5.5 Situation d'endettement

Au 31 décembre 2021, le Groupe IT LINK supporte 1 402 K€ de dettes financières, correspondant à la dette de financement des investissements immobiliers et mobiliers de la société IT LINK France.

6.1.5.6 Information sur les prêts consentis

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code monétaire et financier, que la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaires avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

6.1.6 Capital social

6.1.6.1 Répartition du capital social

Le capital social n'a pas évolué depuis 2008 et s'élève à un montant de 882.173 €, divisé en 1 736 000 actions.

- Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	2021			2020		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dirigeants- actionnaires	512 079	29,5%	32,9%	499 074	28,7%	39,3%
<i>Famille Robert Zribi</i>	249 028	14,3%	19,5%	472 000	27,2%	37,2%
<i>Michel ZRIBI</i>	126 627	7,3%	5,9%			
<i>Claude ZRIBI</i>	96 345	5,5%	4,5%			
<i>Eric Guillard</i>	17 118	1,0%	1,1%	7 574	0,4%	0,3%
<i>Nicolas Roux</i>	22 961	1,3%	2,0%	19 500	1,1%	1,7%
Auto détention	38 321	2,2%		103 423	6,0%	
Public	1 185 600	68,3%	67,1%	1 133 503	65,3%	60,7%
<i>Salariés</i>	50 743	2,9%	2,4%	7 402	0,4%	0,3%
Total	1 736 000	100,0%	100,0%	1 736 000	100,0%	100,0%

Il n'existe aucun titre financier, autre que des actions, émis par IT LINK.

6.1.6.2 Existence de droits de votes différents

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (voir article 22.4 des Statuts).

6.1.6.3 Evolution relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

Au cours de l'exercice écoulé	Motifs des acquisitions effectuées	
	Animation du marché	Plan d'actions Gratuites
Nombre d'actions propres achetées	82 474	
Nombre d'actions propres vendues	(84 401)	
Cours moyens des actions achetées en €	21,36	
Cours moyens des actions vendues en €	(20,98)	
Actions propres inscrites au nom de la société		
Montant en K€	296	
Fraction du capital qu'elle représentent	2,20%	

6.1.6.4 Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF), le rapport de gestion présente un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice.

Aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice 2021.

6.1.7 Activités en matière de recherche et de développement

Un effort important est consacré à la recherche et à l'innovation pour contribuer au renforcement du positionnement du Groupe IT LINK, centralisé sur les filiales opérationnelles, à savoir IT LINK France SAS et les filiales étrangères.

Les frais de recherche et développement engagés en 2021 se sont élevés à 2.070 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice, soit 3,5% du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice clos, la filiale IT LINK France est intervenue sur différents projets de R&D et notamment :

- L'IOT appliqué à la mobilité et à la détection des flux de passagers, et en particulier la mesure en temps réel de l'affluence dans les transports dans le contexte de la crise sanitaire ;
- L'IOT appliqué à la sécurité des équipements sensibles ;
- Le développement de l'application de sûreté ASTAO et plus globalement des systèmes d'alerte et de gestion de crise pour la sécurité des personnes ;
- L'intelligence artificielle pour l'analyse automatique du trafic routier.
- La mise en œuvre de l'optimisation des protocoles de communication (WIFI, Bluetooth) dans les solutions IOT.

L'expérience acquise, permet à l'ensemble des sociétés du Groupe de proposer à ses clients des solutions compétitives dans les domaines étudiés tout en ouvrant des perspectives de développement commercial sur des applications pratiques.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche ...) sont comptabilisés au niveau des comptes consolidés en résultat opérationnel en tant que « subventions d'exploitation » dans les « Autres produits » du compte de résultat.

Au titre de l'année 2021, les crédits d'impôt recherche comptabilisés en autres produits dans les comptes consolidés s'élèvent au total à 804 K€ dont 669 K€ générés par IT LINK France.

6.2 Deuxième partie : Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons le rapport sur la gouvernance d'entreprise d'IT LINK.

6.2.1 Modalités de Gouvernement d'entreprise

Depuis la réunion du Conseil d'administration de la Société le 14 mars 2019, IT LINK SA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext dans sa version révisée en septembre 2016 (ci-après le « Code de référence »), puis en 2021.

Suite au contexte de crise sanitaire, la Société a préféré adopter la nouvelle version révisée pour l'année 2022.

Le Code Middlednext est disponible sur le site Internet de Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Depuis son adoption, le Conseil d'administration a initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du Code Middlednext.

- Pouvoirs du Président Directeur Général

Les pouvoirs du Président-Directeur Général sont ceux prévus par la loi française. Le Président du Conseil d'administration représente la Société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration.

Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cependant, les statuts¹ prévoient que le Conseil d'administration peut limiter ses pouvoirs à titre de mesure interne, non opposable aux tiers. Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation supplémentaire aux pouvoirs de Président-Directeur Général.

¹ A l'article 20

6.2.2 Le Conseil d'administration ²

Nom du mandataire social	Administrateur indépendant	Année première nomination	Echéance du mandat
M. Éric GUILLARD PDG et administrateur	NON	2004	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.
M. Nicolas ROUX Administrateur	NON	2015	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.
Mme. Sophie BOKOBZA Administratrice	OUI	2017	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.
M. Denis GUYOT Administrateur	OUI	2017	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.
Mme. Claudie NAAR Administratrice	NON	2017	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.
Mme. Claire ZRIBI Administratrice	NON	2019	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.
M. Michel ZRIBI Administrateur	NON	2019	AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.
Mme. Catherine LELOUCH-KAMMOUN Administratrice	NON	2019	A quitté ses fonctions le 30/06/2021

6.2.2.1 Composition du Conseil d'administration et de son comité ad-hoc

L'article 14 des statuts dispose que le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Au décembre 2021, le Conseil compte sept (7) administrateurs.

Il est composé comme suit :

- Le Président-Directeur Général qui occupe un rôle opérationnel dans la Société et le Groupe et s'y consacre à temps plein ;
- Cinq (5) administrateurs externes, sans rôle opérationnel dans la Société ou dans le Groupe, et sans relation d'affaires avec IT LINK SA ou l'une de ses filiales ;
- Un (1) administrateur a un rôle opérationnel au sein de la filiale NRX, M. Nicolas ROUX ;

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

² Tableau établi conformément à la recommandation R3 du Code Middledenext (version 2021)

- Durée du mandat d'administrateur

Les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années³. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

- Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-3 du Code de commerce, le Conseil d'administration d'IT LINK s'est engagé à respecter l'équilibre de représentation hommes-femmes. Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration respecte la parité.

- Indépendance des membres du Conseil d'administration

Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'administration d'IT LINK SA sont ceux définis par le Code Middlenext, auquel se réfère le Conseil, à savoir⁴ :

- ne pas avoir été, au cours des cinq (5) dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrence, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

En application de ces critères, 2 administrateurs sur 7 sont considérés comme indépendants, soit un peu plus d'1/4 des effectifs. La composition du Conseil respecte le ratio minimal de membres indépendants recommandé par le Code de référence.

- Déontologie des administrateurs

Chaque administrateur est tenu de respecter les règles prévues au Règlement intérieur du Conseil.

Au titre de la Charte de l'administrateur, intégrée dans le titre 2 du Règlement intérieur du Conseil, ses membres sont notamment tenus de :

- informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles ou avérées le concernant ;
- consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- s'astreindre à un véritable secret professionnel concernant les informations acquises dans le cadre de leurs fonctions ;
- ne pas porter préjudice à la Société et aux autres sociétés du Groupe IT LINK.

³ Conformément à la décision prise par l'AGE du 17/12/2019 dans sa 17^{ème} résolution

⁴ Code Middlenext, recommandation R3

En 2019⁵, un Code bonne conduite relatif aux opérations d'initiés a été remis aux administrateurs, qui se retrouvent liés par les différentes prescriptions concernant la communication d'informations privilégiées.

- Politique en matière de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil reflète le souci de la Société IT LINK SA d'intégrer au sein de son Conseil des administrateurs de qualité disposant de compétences variées et d'expertises avérées dans différents domaines, liés aux activités de la Société et au service de son développement.

6.2.2.2 Préparation et organisation des travaux du Conseil

• **Le Conseil d'administration**

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration, dans ses articles 3 et 4, détaille les modalités de fonctionnement du Conseil, en complément des dispositions légales et réglementaires applicables et des statuts de la Société.

Le Conseil d'administration est consulté sur toutes les décisions majeures de la vie sociale, conformément à la loi.

Il se réunit en moyenne au moins quatre (4) fois dans l'année :

- **Entre mars et avril** pour l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés ; l'approbation des conventions réglementées et la convocation de l'assemblée générale annuelle ;
- **Fin juin-début juillet** pour analyser les résultats de vote des minoritaires à l'assemblée générale annuelle⁶ ;
- **En septembre** pour l'arrêté des comptes consolidés semestriels.

Au-delà de ces réunions légales, le Conseil se réunit chaque fois que la situation l'exige : approbation d'opérations de croissance externe, convocation d'assemblée générale extraordinaire, apports d'actifs, fusions, dissolutions, détermination des rémunérations des dirigeants, renouvellement ou mise en place du programme de rachats d'actions.

Indépendamment des réunions du Conseil d'administration, chaque administrateur bénéficie d'une information permanente, par la Direction générale, sur l'activité de la Société et les opérations en cours.

Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil et selon la nécessité, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue du Conseil et communiqués à tous les administrateurs, lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

Les réunions du Conseil se déroulent au siège social, parfois en visioconférence ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les administrateurs sont convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre recommandée ou tout autre moyen, électronique par exemple, conformément aux dispositions en vigueur dans les statuts. Conformément à l'article L 823-17

⁵ Conseil d'administration du 14 mars 2019

⁶ A l'Assemblée Générale du 30 juin 2021, la majorité des minoritaires a voté comme le Conseil d'administration

du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux deux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes.

En 2021, le Conseil s'est réuni neuf (9) fois. Le taux de présence des administrateurs a été en moyenne de près de 93 %.

Suite au contexte de crise sanitaire⁷, le Conseil d'administration s'est majoritairement réuni par voie de visio-conférence au cours de l'exercice clos⁸ et n'a pas organisé d'échanges hors la présence du dirigeant.

6.2.3 Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux

Nom du mandataire social	Autres mandats exercés au sein du Groupe IT LINK	Mandats exercés hors du Groupe IT LINK
M. Éric GUILLARD PDG et administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant permanent d'IT LINK SA, personne morale ; • Président-Directeur Général et administrateur d'IT LINK France SAS (depuis 2011) ; • Gérant unique de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ IT LINK BENELUX SPRL (depuis 2018); ▪ IT LINK Germany GmbH (depuis 2018); ▪ ACCELERATEUR D'INNOVATION MAROC⁹; • Président et secrétaire d'ACCELERATEUR D'INNOVATION INC (depuis 2018) ; • Représentant de l'Associé Unique (IT LINK SA) de NRX SASU (depuis 2018). 	Néant
M. Nicolas ROUX Administrateur	Directeur Général adjoint de NRX SASU	
Mme. Sophie BOKOBZA Administratrice	Néant.	Président de l'entreprise SO FORMAL & ASSOCIES
M. Denis GUYOT Administrateur	Néant.	
Mme. Claudie NAAR Administratrice	Néant.	
Mme. Claire ZRIBI Administratrice	Néant.	
M. Michel ZRIBI Administrateur	Administrateur de la société IT LINK France SA jusqu'à sa transformation en SAS au 30/06/2021.	

⁷ Et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020

⁸ 9 fois sur 9

⁹ Depuis le 1^{er} janvier 2021

6.2.4 Politique de rémunération des mandataires sociaux

6.2.4.1 Rémunération des administrateurs

6.2.4.1.1 Politique de rémunération

Les administrateurs perçoivent une rémunération dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration.

La perception intégrale de la rémunération allouée est subordonnée à la présence effective des administrateurs aux séances du Conseil, sans distinction des présences par visioconférence. Seule l'absence ne donne pas lieu à rémunération.

6.2.4.1.2 Rémunération attribuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale du 30 juin 2021, a fixé le montant de l'enveloppe annuelle allouée aux administrateurs à 15.000 euros.

Administrateurs	CA 18/02	CA 23/03	CA 27/04	CA 11/05	CA 18/06	CA 06/07	CA 17/08	CA 23/09	CA 09/11	Rémunération attribuée au titre de 2021, versée en 2022 (en € ¹⁰)
M. Éric GUILLARD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	2.110€
M. Nicolas ROUX	X	X	X	X	X	X	X	X	X	2.110€
Mme. Sophie BOKOBZA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	2.110€
M. Denis GUYOT	X	X	X	X	X	X	X	X		1.875€
Mme. Claudie NAAR	X	X	X	X	X	X	X	X	X	2.110€
Mme. Claire ZRIBI	X	X	X	X	X			X		1.405€
M. Michel ZRIBI	X	X	X	X	X	X	X	X	X	2.110€
Mme. Catherine LELOUCH-KAMMOUN	X	X	X	X	X					1.170€

6.2.4.2 Rémunération du dirigeant mandataire social

A ce jour, M. **Éric GUILLARD**, en sa qualité de Président Directeur Général est le seul dirigeant mandataire social de la société IT LINK SA¹¹.

¹⁰ Conditionnée à la présence effective des administrateurs aux séances du CA

¹¹ Également seul dirigeant mandataire social de la société IT LINK France SAS, contrôlée par IT LINK SA au sens de l'article L223-16 du Code de commerce. Il ne perçoit une rémunération qu'au titre de ses fonctions sur la filiale opérationnelle.

6.2.4.2.1 Principes fondamentaux de détermination de la rémunération du dirigeant mandataire social

Conformément à sa recommandation n°13 du Code Middlednext, le Conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence, et prenne en compte les pratiques des sociétés intervenants dans le même secteur d'activité. Dans le même esprit, il s'assure que celle-ci est déterminée en cohérence avec :

- Le respect de l'intérêt social de la société ; à savoir qu'elle doit être proportionnée à la taille et la complexité de l'entreprise et ne pas représenter une ponction trop importante de son résultat courant ;
- Une contribution à la stratégie commerciale et à la pérennité de la société ; à savoir qu'elle doit comporter une part variable directement reliée aux objectifs de performance financière de l'entreprise.

6.2.4.2.2 Politique en matière de rémunération fixe, variable annuelle et attribution d'actions de performance

Les composantes de la rémunération annuelle du dirigeant mandataire social sont déterminées par le Conseil d'administration et comprennent principalement :

- **Une part fixe** : Elle est fixée une fois par an par le Conseil d'administration et est versée en douze mensualités identiques. Son niveau doit être en cohérence avec la rémunération attendue sur le marché pour un emploi sur un poste à responsabilités équivalentes et pour une société de taille comparable.
- **Une part variable** : Elle est définie une fois par an par le Conseil d'administration en fonction des objectifs stratégiques de développement du Groupe. Son calcul dérivera d'une formule basée sur la réalisation de critères financiers de performance avec un niveau minimum d'atteinte en deçà duquel elle sera nulle. Elle sera calculée par semestre sur la base des comptes consolidés du Groupe IT LINK arrêtés par le Conseil d'administration. Au-delà des critères financiers, le Conseil d'administration pourra aussi retenir pour sa définition et son calcul des critères extra-financiers de performance.
- **Une rémunération exceptionnelle** : Sous réserve d'une situation de performance significativement supérieure aux objectifs, une rémunération complémentaire pourra être octroyée. Elle ne pourra cependant pas dépasser 50% de la part fixe annuelle de la rémunération.
- **Une attribution d'actions** : Dans l'optique de fidéliser l'engagement du dirigeant mandataire social à l'intérêt social du Groupe, il pourra bénéficier de plans d'actions gratuites, de préférence, stock-options ou programmes équivalents. Il sera demandé au dirigeant mandataire social de conserver au moins 50% des actions reçues dans ce cadre au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
- **Des avantages en nature ou accessoires à la rémunération** : afin de rendre la rémunération du dirigeant mandataire social attractive et compétitive, des avantages pourront lui être octroyés, tel que : une assurance perte d'emploi du dirigeant (GSC), un véhicule de fonction, un téléphone de fonction, des tickets restaurant, une complémentaire santé et une complémentaire retraite, identiques à celles des autres salariés de l'entreprise...
- **Défraiement et autres supports** : dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant mandataire social pourra avoir à disposition une carte de paiement

d'entreprise dont l'usage sera destiné à régler ses frais de déplacement et divers achats pour l'entreprise.

6.2.4.2.3 Rémunération attribuée au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Lors du Conseil d'administration en date du 27 avril 2021¹², les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnel composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables, en raison de son mandat de Président-Directeur Général à M. Eric Guillard pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été validés.

Éric Guillard ¹³ Président Directeur Général IT LINK SA	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Montants dus (€)	Montants versés (€)	Montants dus (€)	Montants versés (€)
Rémunération fixe	213.184 ¹⁴	212.066	209.000	209.939
Rémunération variable annuelle ¹⁵	124.250	122.147	59.196	47.534
Rémunération en qualité d'administrateur ¹⁶	3.000	4.106	3.317	3.000
Avantages en nature	7.755 ¹⁷	8.707	6.220	6.220
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	261.262	N/A ¹⁸	N/A	N/A
Valorisation de l'engagement d'indemnité de départ cf 6.2.4.3	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	609.451	347.026	277.773	266.693

¹² Depuis le transfert de cotation de la société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth, acté le 1er septembre 2020, seul le Conseil d'administration a désormais compétence pour fixer la rémunération du dirigeant mandataire social.

¹³ M. Éric Guillard est administrateur d'IT LINK SA.

¹⁴ Versé en douze mensualités de 17,8 K€

¹⁵ Sous réserve de l'arrêté de la prime semestriel d'intéressement aux résultats du Groupe

¹⁶ Administrateur des sociétés IT LINK SA et IT LINK France SA (transformée en SAS au 30/06/2021).

¹⁷ Cotisation annuelle d'assurance perte d'emploi dirigeant GSC.

¹⁸ Attribution d'actions en nature.

6.2.4.3 Engagement d'indemnité de départ

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a approuvé, dans sa quatrième résolution, l'engagement pris au bénéfice du dirigeant mandataire social, M. Éric Guillard, en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce.

Puis, le Conseil d'administration a modifié certaines modalités le 27 avril 2021.

Cet engagement est soumis aux critères suivants amendés comme suit :

- 1. Fait Générateur** : Cas de cessation contrainte (révocation, non-renouvellement, demande de démission)
- 2. Modalité de calcul et de plafond** : en cas de cessation contrainte, M. Éric Guillard bénéficiera d'une indemnité forfaitaire globale égale à des douze (12) mois de rémunération brute. Par rémunération brute, il convient d'entendre le salaire fixe brut et le salaire variable, y compris les primes sur objectifs (à l'exclusion des avantages en nature, des remboursements de frais ou des systèmes d'actionnariat), versés à M. Éric Guillard au titre de ses fonctions de Directeur Général au cours des douze (12) mois précédant la date de cessation de ses fonctions. L'indemnité sera exclue si M. Éric Guillard quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe. La référence aux plafonds mensuels de la sécurité sociale est supprimée.
- 3. Critère de performance** : le bénéfice de cette indemnité est subordonné au respect de la condition de performance suivante : la moyenne des résultats opérationnels de l'exercice courant et de l'exercice précédent du Groupe consolidé doit être supérieure ou égale à 3% des ventes de prestations de services.

6.2.5 Mise en œuvre du principe « Comply or Explain »

Recommandation du code Middlednext	Mise en application par la société	Explications correspondantes
R1	OUI	
R2	OUI	
R3	OUI	
R4	OUI	
R5	NON	Malgré la volonté affichée du Conseil d'administration, le contexte actuel n'a pas permis aux administrateurs de se réunir hors de la présence du dirigeant au cours de l'exercice écoulé.
R6	OUI	
R7	OUI	
R8	OUI	
R9	OUI	
R10	OUI	
R11	OUI	
R12	OUI	
R13	OUI	
R14	NON	Le sujet relatif à la succession du dirigeant en exercice reste un sujet prioritaire qui doit être abordé par le Conseil d'administration.
R15	OUI	
R16	OUI	
R17	OUI	
R18	OUI	
R19	OUI	

6.2.6 Délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

Délégations	Date AGM	Durée de l'autorisation	Montant autorisé	Augmentation(s) et émission(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) et émission(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 31/12/2021
AUTORISATION CONFEREES AU CONSEIL A L'EFFET DE PROCEDER A L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS, EXISTANTES OU A EMETTRE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE PERSONNES.	30/06/2021	38 mois	5,25% du capital			0,09% du capital
DELEGATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS AUTO-DETENUES	30/06/2021	24 mois	10% des actions			10% des actions
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES	30/06/2021	26 mois	1 500 000€			1 500 000€
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE DECIDER L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RESERVES, BENEFICES OU AUTRES	30/06/2021	26 mois	1 000 000€			1 000 000€
DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES A EMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION	30/06/2021	26 mois	1 500 000€			1 500 000€
AUTORISATION CONFEREES AU CONSEIL D'UTILISER LES ACTIONS EMISES SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AUX FINS DE REMUNERATION DES APPORTS EN TITRES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE OU D'APPORT EN NATURE	30/06/2021	26 mois	10% du capital social			10% du capital social
AUTORISATION CONFEREES AU CONSEIL A L'EFFET D'EMETTRE DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	30/06/2021	26 mois	10% du capital social			10% du capital social
POUVOIRS AU CONSEIL EN VUE D'UNE AUGMENTATION DU CAPITAL RESERVEE AUX ADHERENTS DU PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE DU GROUPE	30/06/2021	26 mois	3% du capital social			3% du capital social
AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL A L'EFFET D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE	30/06/2021	18 mois	10% du capital social			4,04% du capital social

6.2.7 Les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

- Aucune nouvelle convention soumise à la procédure de l'article L.225-38 n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Au cours de l'exercice 2019, une seule convention (toujours en vigueur) a été conclue par IT LINK SA ou toute société contrôlée par elle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce :
 - L'engagement d'indemnité de départ prise au bénéfice de M. Éric GUILLARD, telle que détaillée au paragraphe 6.2.4.3 du présent rapport.

6.2.8 Modalités de participation à l'Assemblée Générale annuelle

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale annuelle sont précisées à l'article 22 des statuts de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance ou par formulaire électronique de vote à distance dans les conditions légales et réglementaires.

Toutefois, le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès aux assemblées.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué :

- A toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le droit de vote attaché aux actions appartient, sauf convention contraire, à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

7 Déclaration de performance extra-financière 2021¹⁹

7.1 NOTE METHODOLOGIQUE

Le périmètre RSE 2021 comprend l'ensemble des sociétés du Groupe : la holding IT Link SA, IT Link France, NRX, IT Link Maroc, IT Link Benelux et IT Link Canada. Pour certains indicateurs, seul le périmètre France sera retenu, ce dernier étant le plus significatif (89,6% des effectifs).

Les informations sociales sont consolidées par la Direction des Ressources Humaines Groupe. Les informations quantitatives sont principalement issues du logiciel de paye. Ces informations font l'objet de suivis et de contrôles mensuels.

Les informations environnementales sont consolidées par la Direction Administrative et Financières et sont issues des factures comptables de nos fournisseurs d'énergie et prestataires de déplacements.

¹⁹ Rapport publié de manière optionnelle car ne comporte pas toutes les informations légales

7.2 EVENEMENTS MARQUANTS POST EXERCICE 2021

Le 5 avril 2022, IT Link France a été nommée au palmarès Best Workplaces® dans la catégorie 250 à 1000 collaborateurs, qui met en avant les 25 entreprises ayant reçu les meilleurs résultats dans le processus de certification Great Place To Work®.

Ce Palmarès constitue le plus haut niveau de reconnaissance de la qualité de vie au travail d'une entreprise.

Après deux années de crise sanitaire et des efforts continus pour améliorer la qualité de vie au travail de nos équipes, recevoir le label Best Workplaces® est une belle récompense pour le travail accompli ! Cette nouvelle étape confirme qu'IT Link est une entreprise où il fait vraiment bon travailler.



7.3 NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIÉTAL

En partenariat avec **MICRODON** qui met à disposition sa plateforme, IT Link soutient ainsi 2 associations du portefeuille de la fondation EPIC (Carolina For Kibera et la Fondation Télémaque), auxquelles sont reversées les sommes données par les Linkers et abondées par l'entreprise.

Au 31 décembre 2021, ce sont 14 500€ qui ont été reversés à EPIC.

12% des Linkers adhèrent à l'arrondi pour un don mensuel moyen de 3,92€.



Le Groupe IT Link est fier d'accueillir **32 nationalités** différentes au sein de ses équipes. Cette diversité affichée est une richesse culturelle inestimable et permet au Groupe de proposer à ses Clients un accompagnement sur leurs projets partout en France, comme à l'étranger.

Conscient de son rôle dans la Cité, **IT Link participe à la formation de jeunes** en contrats d'alternance.

En outre, avec **230 recrutements** cette année en dépit d'un contexte de crise sanitaire et économique, IT Link continue de proposer des débouchés aux ingénieurs et particulièrement aux jeunes diplômés.



IT Link a renforcé son action en faveur de causes qui lui tiennent à cœur. IT Link fait partie des premières entreprises françaises à intégrer le **Movember Business Club**.

En novembre 2021, le défi Move for Movember a permis de récolter 3 259€ au bénéfice de la lutte et de la prévention contre les maladies de l'homme, tout en encourageant nos Linkers à faire du sport.

Enfin, IT Link s'engage auprès du secteur du handicap en renouvelant son partenariat avec l'association **Inter Handicaps System** dont est issu le référent handicap. Cet engagement a pris la forme en 2021 pour la 2e année d'une campagne de sensibilisation des Linkers à la reconnaissance du handicap avec la participation d'IT Link à la semaine européenne de l'emploi handicapé avec la start-up EZYMOB qui a proposé aux Linkers des jeux en ligne pour mieux appréhender les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap.

7.4 INFORMATIONS SOCIALES

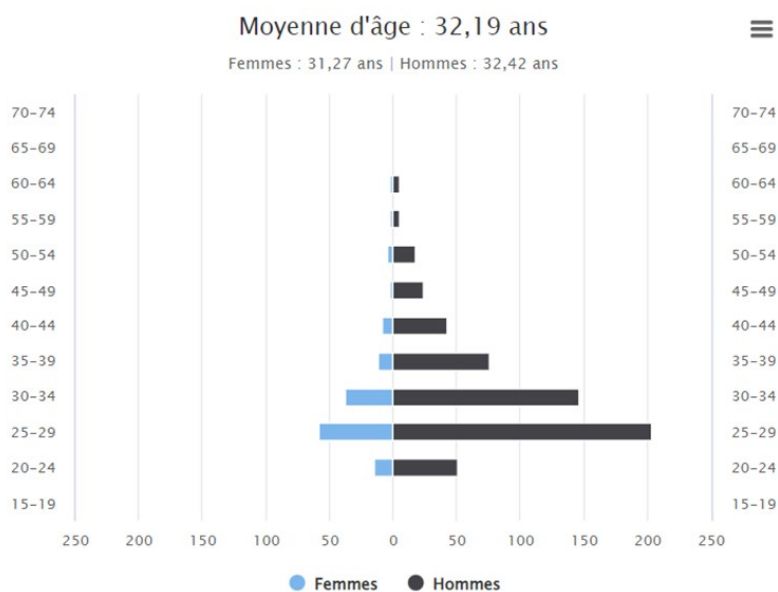
7.4.1 Effectifs et masse salariale

Le Groupe IT Link compte au 31/12/2021, **704 collaborateurs salariés**, soit une croissance de +8,6% de l'effectif sur un an.

Effectifs Groupe 2021

	IT Link France	NRX	IT Link Benelux	IT Link Canada	IT Link Maroc	Total
Femmes	124	0	5	3	5	137
Hommes	507	7	27	17	9	567
Total	631	7	32	20	14	704

La proportion de femmes dans l'effectif continue d'augmenter et atteint 19,5%, ce qui est proche du taux de féminisation des écoles d'ingénieurs en France.



L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 32 ans. L'âge médian est de 30,6 ans.

Le Groupe IT Link est principalement composé de Cadres : dans la filiale principale IT Link France, ils représentent 84,5% des effectifs, aussi bien chez les femmes (90,3%) que chez les hommes (80%)

Répartition par statut (IT Link France)

	Cadres	Non cadres	Total
Femmes	112	12	124
Hommes	421	86	507
Total	533	98	631

IT Link s'inscrit dans la durée et recrute majoritairement sous contrat à durée indéterminée.

Au 31 décembre 2021 le Groupe ne comptait que 6 CDD dans son effectif global, tous étant des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Les contrats sont en très forte majorité des contrats à temps plein, seuls 8 collaborateurs étaient à temps partiel au 31/12/2021 dont 37,5% sont des hommes.

L'ancienneté moyenne dans le Groupe IT Link voit sa durée s'allonger, elle est en 2021 de 3,7 années (contre 3,6 en 2020, 2,9 en 2019 et 2,5 en 2018).

Le Groupe s'est lancé dans un chantier profond de renouvellement de son image en 2018 qui a contribué à la croissance du groupe en 2019 : nouvelle identité, nouveau site Internet et nouvel Intranet. Ce travail mené par la Direction de la Communication avec le soutien du Comité de Direction a permis d'accroître l'attractivité du Groupe, ainsi que le sentiment de fierté des équipes.

IT Link France a ainsi renouvelé sa certification GREAT PLACE TO WORK au printemps 2021 après l'obtention du label pour la 1ère fois en 2019. IT Link Benelux et IT Link Canada ont obtenu cette certification pour la première fois en 2021.



Le bilan des entrées et sorties au niveau groupe fait apparaître encore cette année un fort renouvellement des équipes, le taux d'attrition est néanmoins revenu à un niveau très satisfaisant (25% cette année contre 37% en 2018).

Recrutements et départs

	IT Link France	NRX	IT Link Benelux	IT Link Canada	IT Link Maroc	Total
Recrutements	184	1	14	15	16	230
Départs	158	1	5	9	2	175

L'année 2021 a vu une forte croissance des recrutements liée à la reprise du marché de l'emploi et la dynamique autour des métiers du numérique.

Vu la conjoncture, les départs ont été moins le fait d'embauches clients que les années précédentes. Le Groupe procède, comme les années précédentes à un faible nombre de licenciements (8 en 2021 après 11 en 2020 dont 8 en France, 6 en 2019 comme en 2018 et 5 en 2017).

IT Link mise sur le développement de ses filiales étrangères pour proposer un programme de mobilité internationale à ses Linkers mais aussi sur la collaboration avec ses clients pour proposer des projets de courte durée (quelques mois maximum)..

IT Link veille à assurer un développement de carrière à ses Linkers : en 2021 25% des Linkeuses et 22,4% des Linkers ont, toutes fonctions confondues, bénéficié d'une promotion à travers l'augmentation de leur position et/ou coefficient (suivant la classification Syntec).

Ces programmes de mobilité, qu'ils se réalisent en interne ou à l'international, reposent sur une implication des managers qui ont une vision long terme des carrières de leurs collaborateurs. Ils sont à l'écoute de leurs équipes et sont capables de proposer de nouvelles opportunités aux Linkers qui manifestent une volonté d'évoluer ou de changer de région. Celles-ci sont détectées au cours des suivis de projets réalisés plusieurs fois par an et lors de l'entretien annuel réalisé à date anniversaire d'entrée dans l'entreprise. Lors de ce moment privilégié, chaque Linker échange avec son manager sur les réalisations de l'année écoulée, les formations éventuellement suivies et les faits marquants de sa présence chez IT Link. Il prépare l'année à venir en faisant part de ses souhaits d'évolution, les formations éventuellement associées et la rémunération qui lui semble correspondre à ses compétences.

Chaque mois, une commission composée des Directeurs commerciaux du groupe et de la DRH étudie les rapports d'évaluation remplis lors de l'entretien et décide des nouvelles rémunérations et positions des collaborateurs.

7.4.2 Recrutement

Le Groupe tient à être un employeur responsable. L'ensemble des acteurs liés à l'activité du recrutement (RH et opérationnels) sont sensibilisés aux problématiques de la discrimination.

Les étapes du recrutement visent à évaluer l'adéquation des savoir-faire, des valeurs, et du projet professionnel de chaque candidat. Le processus de recrutement se veut rapide et transparent. Le process est annoncé dès l'entretien téléphonique qui est un vrai entretien de motivation du candidat.

La phase d'entretien se déroule généralement en deux étapes :

- un entretien téléphonique avec un chargé de recrutement dont l'objectif est de présenter la société, d'analyser les aspirations professionnelles du candidat et de voir si celles-ci se trouvent en adéquation avec l'entreprise
- un second temps est consacré à un entretien avec un manager opérationnel qui valide les expertises et les réalisations du candidat, et évalue son aptitude à mener à bien les projets confiées par les clients.

Pour parvenir à attirer de nouveaux potentiels, IT Link développe différents axes de sourcing qui lui assurent des candidatures riches et variées. Le Groupe utilise les CVthèques et diffuse régulièrement des annonces sur les principaux Job boards spécialisés dans le domaine des systèmes embarqués (Monster, Apec, CV Aden, Régions Jobs), mais aussi les réseaux sociaux professionnels tels que LinkedIn.

IT Link affiche aussi ses offres d'emplois sur la page « Talents » de son site Internet, ce qui lui permet de recevoir un grand nombre de candidatures spontanées.

Enfin, le Groupe associe ses collaborateurs dans le recrutement en favorisant un processus de cooptation. Nous avons constaté que la cooptation renforce le sentiment d'appartenance de nos Linkers et favorise la fidélisation des collaborateurs cooptés.

IT Link recrute des collaborateurs confirmés mais aussi des collaborateurs juniors et de jeunes diplômés qu'il accompagne dans leur évolution de carrière. Les profils recherchés s'articulent autour de l'ensemble des activités de l'entreprise : Systèmes Embarqués, IoT, Web et Systèmes d'Informations, Data Intelligence, Safety & Security, Ingénierie Système, Mobile Apps et Conduite du Changement.

Le Groupe recrute principalement des consultants techniques/fonctionnels, ingénieurs projets, chefs de projets, directeurs de projets, experts... Les équipes recrutement et commerce animent des évènements dédiés au recrutement permettant à de nombreux candidats ingénieurs de rencontrer IT Link lors d'afterworks régionaux.

IT Link entretient des relations privilégiées avec de nombreuses écoles d'ingénieurs : signature de partenariats avec l'INSA-CVL et l'INSA Rennes, participation à de nombreux forums écoles, présentations de l'entreprise en amphithéâtre, ateliers de réalisation de CV (Polytech Paris Sud), ou simulations d'entretiens...

IT Link propose chaque année une quinzaine de stages techniques à des ingénieurs en 4e et 5e année d'école d'ingénieur mais aussi des stages d'ingénieur commercial et de fonctions support (RH, contrôle de gestion, ...). En 2021, 20 stagiaires en études supérieures ont été accueillis et 10 ont été recrutés à l'issue de leur période de formation.

7.4.3 Egalité de traitement et égalité Femmes-Hommes

IT Link France a publié pour la 4^e année consécutive les résultats de l'index Egalité Femmes-Hommes issu de la loi Liberté de choisir son avenir professionnel d'août 2018. Le score total est pour 2021 de 87/100 (75/100 en 2018, 88/100 en 2019 et 77/100 en 2020).

Le détail par critère est donné dans le tableau ci-dessous.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	3	37	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,7	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	3,4	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
Total des indicateurs calculables	-	-	87	-	100
INDEX (sur 100 points)	-	-	87	-	100

7.4.4 Insertion des personnes en situation de handicap

En 2021, IT Link a renouvelé sa collaboration avec l'association **Inter handicaps System**, qui l'accompagne depuis de nombreuses années pour sensibiliser ses collaborateurs au thème du handicap. L'entreprise a ainsi nommé M. Franck SIMONI, Directeur de l'association, « référent handicap » pour toute l'entreprise. M. SIMONI a pu se présenter aux Linkers pendant un webinaire et sera l'interlocuteur privilégié pour les questions de handicap dans la société.

Pour la deuxième fois, IT Link a participé à la semaine européenne de l'emploi handicapé (15/11/2021) en proposant des activités ludiques de sensibilisation au handicap avec Gamino.

En 2021, IT Link France a recruté 4 nouveaux Linkers en situation de handicap et a maintenu dans l'emploi 3 salariés déjà présents dans les effectifs.

En dépit de son effort pour recruter de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, la filiale IT Link France a versé en 2020 une taxe d'un montant de 153 121,37 euros à l'AGEFIPH au titre de son obligation d'emploi de travailleurs handicapés (montant 2021 non encore connu).

7.4.5 Organisation du temps de travail

Les filiales françaises du Groupe IT Link ont fait le choix depuis de nombreuses années d'un temps de travail maîtrisé. La quasi-totalité des collaborateurs France ont ainsi un contrat de travail en forfait horaire hebdomadaire de 37,2 heures. Seuls deux Linkers, pour des raisons très spécifiques à leur activité et à leur degré de responsabilité, ont un forfait jours. Les collaborateurs sous contrat français bénéficient en outre de 9 jours non travaillés (JNT) en plus des 25 jours annuels de congés payés.

IT Link fait bénéficier de congés d'ancienneté dès la 4^e année (plus favorable que la convention collective qui préconise des paliers de 5 ans).

75% des Linkers ont entre 25 et 40 ans et sont donc susceptibles de devenir parents. IT Link est très attentif à accepter sans délai et sans report de date les demandes de congé paternité et de congé parental.

Par ailleurs, 45,5% de nos collaborateurs ont moins de 30 ans. Ils appartiennent à une génération qui envisage la carrière dans l'entreprise autrement que leurs aînés. Ainsi, on observe une tendance à la hausse des demandes de congé sans solde de la part de jeunes collaborateurs n'ayant pas les conditions requises pour demander un congé sabbatique (3 ans dans l'entreprise et 6 ans d'expérience professionnelle) et qui souhaitent mener à bien un projet personnel. A l'issue de cette absence prolongée, nos Linkers retrouvent leur poste avec la même affectation client qu'avant leur départ ou sur un nouveau projet.

7.4.6 Santé et sécurité des collaborateurs

Le Groupe IT Link est particulièrement attentif à proposer à ses collaborateurs **un haut niveau de qualité de vie au travail**, favorisant le management bienveillant dans toutes les équipes et à tous les niveaux, ainsi que de bonnes conditions de travail. Dans chaque agence, un espace de pause est prévu avec des corbeilles de fruits et des boissons. Chaque Linker, même s'il ne travaille pas au quotidien dans son agence de rattachement, doit pouvoir s'y rendre pour rencontrer les équipes et ses collègues et s'y sentir chez lui.

Après une pause liée à la pandémie de COVID-19, l'organisation d'afterworks et de soirées d'agence a pu reprendre au dernier trimestre 2021.

Les ateliers de relaxation et de yoga lancés en mars 2021 ont été organisés de nouveau en décembre 2021 et seront pérennisés.

Cette ambiance conviviale, reconnue par les collaborateurs à travers les différentes enquêtes menées par l'Institut Great Place to Work pour IT Link depuis 2015, renforce l'attachement des Linkers au Groupe IT Link et explique également les bons résultats obtenus par IT Link en matière d'accidentologie.

Le taux d'absentéisme pour l'entité IT Link France est de 3,4% en 2021, en hausse par rapport à l'année précédente (2,3%). Ceci est dû aux nombreux arrêts maladie pendant la pandémie, que les Linkers aient été malades ou simplement cas contact ou gardant leurs enfants.

3 accidents de travail et 5 accidents de trajet ont été déclarés en 2021, 6 d'entre eux ont entraîné un arrêt de travail. De ce fait, le taux de fréquence est de 5,96 et le taux de gravité de 0,09.

Les risques professionnels sont peu nombreux dans le Groupe et bien identifiés grâce au travail effectué par la Direction des Ressources humaines en collaboration avec la CSSCT de l'entreprise et les médecins du travail qui suivent nos collaborateurs.

D'autre part, depuis 2018, le partenariat fort, noué avec la Movember Foundation a permis de lancer une grande campagne de sensibilisation aux maladies de l'homme : cancer de la prostate, cancer des testicules et maladies mentales.

Il n'y a eu aucune maladie professionnelle déclarée en 2021.

7.4.7 Relations sociales et accords collectifs

Le Conseil Social et Economique (CSE) d'IT Link France a été élu en juin 2019 pour 4 ans. Il est unique pour IT Link France et comporte 10 élus, dont 5 dans la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT). Le CSE comporte également une Commission Egalité professionnelle, une Commission Logement et une Commission Formation.

Le dialogue constructif entre les délégations du personnel et la Direction a permis la signature d'un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes début 2020 et un accord portant sur le télétravail en octobre 2021.

7.4.8 La formation

Le budget formation d'IT Link France a repris sa croissance après une chute brutale en 2020. En 2021 ce sont 3852 heures de formation qui ont été effectuées sur le périmètre IT Link France, bénéficiant à 219 Linkers soit 35% de l'effectif moyen.

IT Link France dispense également des formations à ses clients et a obtenu en décembre 2021 le label QUALIOPi.

7.5 L'ENVIRONNEMENT

IT Link s'est beaucoup interrogée sur son impact sur l'environnement et a focalisé son action sur sa politique de déplacements. Début 2021, l'entreprise s'est engagée davantage en signant le manifeste Planet Tech'Care, porté par la branche professionnelle des entreprises du numérique.

De plus, IT Link s'est dotée d'une charte éthique qui comporte un volet sur sa politique de déplacement. Ainsi, ce qui était ancré profondément dans les usages et sa culture, a été écrit pour devenir encore plus engageant.

A travers sa politique de déplacement, IT Link a pour objectif d'avoir un impact positif sur le bien-être des collaborateurs et notamment l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle en réduisant les nuisances liées aux déplacements et l'environnement en favorisant l'utilisation de moyens de transport propres.

- Le forfait mobilités durables issu de la loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019 a été mis en place en juillet 2020
- Les abonnements de transports collectifs urbains (Navigo, Técély, KorriGo, etc.) sont remboursés intégralement
- L'accès au service de covoiturage Premium de KLAXIT sur l'ensemble du territoire Français est offert à tous les Linkers
- La réservation de billets de train et avions via une adresse mail dédiée et mise en place d'une Charte Voyageurs
- Partenariat avec des sociétés de taxis et véhicules avec chauffeur pour nos commerciaux
- Utilisation d'un système performant de visioconférence (GoogleMeet) afin de limiter les déplacements entre les différents sites du Groupe.
- Mise en place du travail à distance lorsque le poste le permet grâce à l'accord Télétravail signé en octobre 2021.

Déplacements 2021

	Nb de km parcourus	Emission / économie de CO2 en kg
Train	185 631	6 943
Avion	212 558	64 858

Covoiturage 2021

	Nb de km parcourus	Economies de CO2 en kg
Klaxit	5 150	- 577

7.5.1 Maîtrise de l'énergie

Notre consommation d'énergie est essentiellement liée au chauffage de nos locaux, à leur éclairage et aux déplacements de notre personnel entre leurs lieux de résidence, nos établissements et les sites de nos clients. Des actions ont été déployées pour encourager nos collaborateurs à réduire leur empreinte énergétique

IT Link sensibilise ses collaborateurs aux comportements éco-responsables et vise à :

- Privilégier l'éclairage naturel,
- Éteindre les lumières et appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utiles.

IT Link mène une politique de diminution de sa consommation de papier d'impression avec pour objectif le « zéro papier ».

Différents processus ont été mis en œuvre à ce jour :

- Mise à disposition des formulaires et documentations internes sur un intranet,
- Echange et partage de documents via google drive et les google apps,
- Suivi des congés et absence sans papier grâce à une plateforme en ligne,
- Centralisation des impressions sur deux copieurs de forte capacité à Paris de façon à faciliter le recueil des informations relatives à la consommation de papier,
- Utilisation de la solution VSA pour le traitement dématérialisé des factures d'achat et des notes de frais.

De plus, afin de limiter la consommation de gobelets à usage unique, IT Link a distribué des mugs à l'ensemble de ses collaborateurs.

Lors du rendez-vous d'intégration, IT Link offre un mug à chaque nouveau collaborateur et l'encourage à l'apporter sur son lieu de travail pour limiter l'utilisation de gobelets jetables.

Consommation d'électricité par site (en KWh)

Montbéliard	27 986 (+40%)
Lyon	9 450 (+7,5%)
Rennes	71 738 (+2,4%)
Paris	104 420 (-2,7%)
Strasbourg	2 839 (-16%)
Total	216 433

7.5.2 Matériel informatique

zack

IT Link veille à recycler son matériel informatique usagé.

Depuis 2021, IT Link donne une seconde vie à son matériel informatique grâce à ZACK, une entreprise d'économie circulaire qui lutte contre le gaspillage des produits électroniques en maximisant le réemploi des matériels informatiques des entreprises par la vente, le don associatif et le recyclage.

Bilan 2021 :

- 122 kg de matériaux sauvés
- 27,87 tonnes équivalent carbone évitées
- 8,25 heures de travail financées pour Atelier Sans Frontières (chantier d'insertion professionnelle)



IT LINK

www.itlink.fr